



# Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**10<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 29 septembre 1994, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*La séance est ouverte à 10 h 30.*

## **Allocution de M. Mircea Ion Snegur, Président de la République de Moldova**

**Le Président** : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Moldova.

*M. Mircea Ion Snegur, Président de la République de Moldova, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République de Moldova, S. E. M. Mircea Ion Snegur, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée générale.

**Le Président Snegur** (*parle en moldave; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter mes sincères et cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis convaincu que, grâce à votre compétence et à votre coopération active avec les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, la présente session sera couronnée de succès.

D'autre part, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à S. E. M. Samuel Insanally pour le travail

remarquable qu'il a accompli en sa capacité de Président de l'Assemblée à sa précédente session.

Je voudrais également faire part de ma plus haute considération à S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, dont les activités en vue de redéfinir le rôle de l'Organisation dans notre monde en mutation sont appréciées et appuyées par la République de Moldova.

J'ai l'honneur de représenter pour la deuxième fois la République de Moldova à cette tribune. Voilà bientôt trois ans, en mars 1992, j'ai exprimé la reconnaissance de mon gouvernement aux États Membres pour le soutien considérable qu'ils ont accordé à mon pays en le reconnaissant à l'échelle internationale en tant qu'État indépendant et en l'accueillant dans la grande famille des Nations Unies.

En revenant sur ces années, je tiens à mentionner que la République de Moldova a acquis son indépendance dans un contexte politique complexe, où l'aspiration à la liberté et à la démocratie des nations a entraîné l'effondrement des régimes totalitaires et l'apparition de nouveaux États.

Malheureusement, ces changements positifs ont été suivis de tendances négatives, telles que des menaces à la sécurité régionale et sous-régionale. En outre, nous avons assisté à la résurgence et à l'exacerbation de certains problèmes plus anciens liés à des minorités nationales, à des différends territoriaux, à la présence de troupes militaires étrangères sur le territoire de nouveaux États indépendants,

à l'intensification de certaines tendances séparatistes, souvent inspirées et dirigées par l'étranger, et ainsi de suite.

Dans de telles circonstances, la situation est plus complexe que nous ne l'aurions imaginé. L'euphorie qui a succédé aux événements en Europe orientale et sur le territoire de l'ex-Union soviétique a conduit certains à penser que les deux objectifs principaux — à savoir la démocratisation de la société et l'édification d'une économie de marché, toutes deux indispensables à la réintégration institutionnelle de nouveaux États dans un monde démocratique — ne rencontreraient pas d'obstacles sérieux. À présent, cependant, nous constatons qu'il existe une désynchronisation et même une disparité dans le temps entre ces deux objectifs. J'oserais dire qu'une telle disparité est encore plus marquée dans les nouveaux États indépendants nés à la suite de l'effondrement de l'ex-Union soviétique. À cet égard, la République de Moldova n'est pas une exception.

La situation exige un plus grand effort conceptuel et pratique pour corriger de telles désynchronisations. Il est évident que les Nations Unies ne sauraient rester indifférentes aux difficultés que connaissent les pays en transition. À ce propos, nous estimons que l'intention du Secrétaire général de mettre au point un agenda pour le développement est particulièrement opportune, et nous nous en félicitons. Selon nous, l'assistance apportée par les Nations Unies à de jeunes États devrait être fournie en fonction des circonstances concrètes qui prévalent dans chaque pays et en fonction des programmes élaborés dans chacun d'eux.

Située à la croisée des intérêts géopolitiques de certaines grandes puissances, la Moldova était incorporée dans une entité politique et étatique où les valeurs démocratiques n'avaient aucun sens. L'expérience de la Moldova diffère de celle des pays d'Europe centrale et d'Europe orientale, où le «grand gel» communiste n'a sévi que pendant quatre décennies et où quelques vestiges du développement démocratique antérieur ont pu être préservés. Voici pourquoi nous avons dû entamer le processus de démocratisation et de transition de marché pratiquement dès le début. L'aggravation de la crise économique peut s'expliquer dans une grande mesure du fait que nous ne disposons ni de ressources financières et énergétiques suffisantes, ni des matières premières nécessaires pour appuyer ces réformes.

En outre, le potentiel de notre pays a été frappé cette année par une catastrophe naturelle dont la communauté internationale a déjà été informée. Nous avons souffert des pertes en vies humaines et subi des dégâts matériels considérables, et nous avons dû mobiliser tous nos efforts et

toutes nos ressources pour dompter les éléments et surmonter leurs effets. La communauté internationale a entendu notre appel. Je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux organisations internationales et aux pays qui ont fourni une assistance humanitaire à la République de Moldova, et ma sincère reconnaissance aux Membres des Nations Unies pour la compréhension et la sympathie qu'ils ont manifestées en adoptant la résolution 48/266, intitulée «Assistance d'urgence à la République de Moldova», lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Au cours des trois dernières années depuis la proclamation de l'indépendance de la République de Moldova, le 27 août 1991, notre décision d'édifier une démocratie et un État de droit doté d'une économie de marché est restée ferme malgré les difficultés de transition. Cette option ferme est en train de se concrétiser grâce aux efforts que nous déployons pour créer le cadre législatif nécessaire afin de promouvoir des réformes, y compris la privatisation, afin de transformer notre économie en une économie nouvelle fondée sur des relations de marché et d'assurer le respect des droits et libertés fondamentaux de l'homme.

Les récentes élections parlementaires pluralistes ont été libres et justes, comme l'ont confirmé les observateurs internationaux. Un autre événement significatif a été l'adoption de la Constitution, qui ouvre la voie à l'indépendance et à la démocratie véritables, choisie par le peuple de la République de Moldova.

La République de Moldova a ratifié toute une série d'importantes conventions internationales sur les droits de l'homme. Nous avons en conséquence pris de nouveaux engagements pour changer le cadre juridique interne, conformément aux normes internationales. Des mesures ont été prises pour garantir les droits de minorités nationales, dont certaines étaient sur le point de perdre leur identité pendant le régime soviétique. De nombreuses dispositions de la législation moldave visent à protéger le droit de choisir, de développer et d'utiliser la langue parlée sur le territoire du pays. Conformément à la nouvelle Constitution, des formes spéciales d'autonomie peuvent être accordées à certains établissements humains du sud de la République de Moldova, conformément à des statuts juridiques particuliers adoptés en vertu du droit constitutionnel. Par exemple, le Parlement est actuellement saisi d'un projet de statut de cette nature pour la région du sud.

Nous estimons que les bonnes intentions du Gouvernement de la République de Moldova et les mesures concrètes et positives qu'il a prises sont indispensables pour l'élimination des sources de tension. Nous sommes convaincus que

ces difficultés peuvent être surmontées avec moins de controverses, sans avoir recours à la force, et par des moyens pacifiques comme la négociation et le dialogue; comme le dit un vieil adage, «Une année de négociations est préférable à un jour de guerre». Cela est d'autant plus vrai que tout conflit armé entraîne des pertes humaines et des pertes matérielles.

La République de Moldova continuera de rester attachée à des négociations constructives, à condition bien entendu que toutes les parties concernées fassent preuve de volonté politique et de bon sens.

De même, nous ne pouvons ignorer le fait qu'en dépit de compromis raisonnables de la part de Chisinau, des tendances séparatistes persistent dans les régions de l'est et que les droits de l'homme continuent d'être ouvertement violés. Par exemple, même si les autorités moldaves et plusieurs organisations internationales, y compris les Nations Unies, ont exprimé une grave préoccupation à l'égard de la situation du «Groupe Ilascu», les membres du Groupe sont toujours détenus illégalement. De même, il est interdit aux Moldaves résidant sur la rive gauche de la rivière Dniestre d'utiliser l'alphabet romain pour l'enseignement. Les dirigeants séparatistes de Tiraspol continuent d'entraver la signature de l'accord déjà conclu sur le statut juridique et les modalités et le déroulement du retrait complet de la 14e armée.

Je tiens à souligner encore une fois qu'un retrait complet, ordonné et inconditionnel des troupes militaires étrangères du territoire de la République de Moldova correspond à la volonté de notre peuple. Cette volonté est exprimée dans notre Constitution, qui interdit le déploiement de troupes étrangères sur le territoire de la République de Moldova. À cet égard, je devrais mentionner que les autorités de la Fédération de Russie témoignent d'une juste compréhension de notre position. Je veux souligner le rôle important de la communauté internationale, des organisations internationales, y compris de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui ont contribué à faciliter les négociations bilatérales.

Je saisis cette occasion pour féliciter l'Estonie et la Lettonie du retrait des troupes militaires étrangères de leurs territoires et, en même temps, pour exprimer l'espoir que la communauté internationale appuiera le même type de retrait opportun et ordonné des troupes étrangères de la République de Moldova.

Je veux aborder la question du séparatisme dans un contexte beaucoup plus large. Il est bien connu que de nombreuses régions du monde sont touchées par des tendances séparatistes. Comme nous respectons le droit des nations à l'autodétermination, droit fondamental défini dans les documents internationaux, nous ne pouvons passer sous silence le fait que ce droit est souvent utilisé comme un instrument qui sert les intérêts de certains groupes politiques et, à cet égard, ce droit n'a rien à voir avec les aspirations légitimes des peuples à la liberté et à la souveraineté nationale.

À mon avis, en cette fin de millénaire, le séparatisme est un phénomène extrêmement négatif et l'ignorer peut entraîner des conséquences tragiques pour de nombreux pays et pour le monde entier. Pouvons-nous donc permettre dans ces conditions l'émergence de dizaines d'États créés artificiellement à la suite des pressions exercées par certains groupes politiques intéressés? Cela contribuera-t-il à renforcer la stabilité et la sécurité internationales? Nous ne le pensons pas. Étant donné que la plupart des États ont une configuration multiethnique, et qu'ils pourraient être affectés par de telles tendances séparatistes, il faut souligner les dangers inhérents à cette situation. C'est pourquoi nous pensons que ce type de séparatisme — virus mortel du monde contemporain — doit être condamné par la communauté internationale; nous estimons que le problème devrait être examiné de plus près, et nous espérons que les Nations Unies lui accorderont l'attention voulue.

La République de Moldova s'est jointe à l'ONU en tant que nouveau pays européen. Nos aspirations européennes sont déterminées par notre appartenance géopolitique et culturelle à l'espace démocratique européen, auquel nous sommes liés par notre héritage latin. Notre isolement de l'espace européen et de ses valeurs faciliterait la résurgence de certaines influences dont nous avons beaucoup souffert dans le passé récent. C'est pourquoi notre objectif vital et fondamental est l'intégration de notre pays à l'Europe. Dans ce contexte, nous envisageons avec intérêt la possibilité de renforcer notre coopération et nos liens avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), et notamment d'élargir nos relations avec l'Union européenne, principal garant des pratiques et des valeurs démocratiques.

La mise en oeuvre de nos options dépend fondamentalement de la volonté des structures économiques et politico-

stratégiques euro-atlantiques d'appuyer activement la République de Moldova.

Je pense que l'instauration de relations économiques avec les États indépendants de l'ancienne Union soviétique et notre adhésion à la Communauté des États indépendants (CEI) — où nous ne participons qu'aux structures économiques en nous abstenant de toute participation à la sécurité collective ou à la coopération politico-militaire — n'entraveront pas notre intégration progressive aux structures euro-atlantiques. Nous croyons sincèrement qu'aujourd'hui personne ne souhaite de nouvelles lignes de démarcation en Europe ou dans toute autre partie du monde. Au contraire, nous avons besoin d'éliminer celles qui ont été tracées par la guerre froide. À la fin de ce siècle, l'Europe et le monde entier participent à un processus complexe de transformation. Nous voulons instaurer de nouvelles formes de collaboration qui répondraient aux aspirations et aux besoins de tous les États.

Le jour approche où la communauté internationale célébrera le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Pendant toutes ces années l'Organisation n'a cessé d'être le principal centre universel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la mobilisation des efforts des États, en coopération avec les organisations régionales, en vue du règlement des questions mondiales. La République de Moldova a l'honneur de contribuer, avec d'autres États, à la mise en oeuvre des nobles idéaux de l'Organisation mondiale. Je suis particulièrement heureux d'informer l'Assemblée qu'un comité pour la coordination des activités et des manifestations pour la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été créé dans la République de Moldova.

Évoquant les réalisations et les succès remportés par le système des Nations Unies, force nous est de relever que, jusqu'à présent, l'Organisation a eu pour guide une Charte conçue il y a 50 ans. Je pense que les nouvelles réalités internationales appellent peut-être certaines modifications essentielles pour adapter les dispositions de la Charte à ces réalités.

La République de Moldova appuie les réformes amorcées par les Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et de ses principaux organes.

Notre pays partage les points de vue exprimés par les délégations de nombreux pays au sein du Groupe de travail à composition non limitée sur la question d'une représentation équitable au Conseil de sécurité. La composition du

Conseil, son fonctionnement et ses méthodes de travail doivent être modifiés sans pour autant amoindrir l'efficacité de ses activités dans son principal domaine de compétence : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Étant donné le rôle actif et la contribution de l'Allemagne et du Japon aux Nations Unies et de leurs possibilités d'assumer des responsabilités bien précises dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Moldova appuie la candidature de ces deux pays en tant que membres permanents du Conseil de sécurité. En ce qui concerne une représentation équitable au sein du Conseil de sécurité, il est nécessaire, selon nous, de prendre en compte tous les groupes régionaux reconnus au sein des Nations Unies. À cet égard, la République de Moldova appuie la proposition des Pays-Bas d'accorder un siège supplémentaire à chaque groupe géographique, y compris les pays de l'Europe de l'Est.

Les consultations et les débats sur un sujet aussi important doivent être complétés par des mesures pratiques sur les plans de l'organisation et de la procédure, telles que la création de certains organes subsidiaires du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 29 de la Charte, ainsi que l'accroissement et l'élargissement de la coopération avec l'Assemblée générale et les organisations régionales.

En même temps, nous estimons que les méthodes de travail de l'organe le plus représentatif des Nations Unies — l'Assemblée générale — pourraient également être modifiées. Nous sommes tous intéressés à faire en sorte que ces activités soient le plus possible orientées vers une consolidation des principes de justice, de démocratie et de développement. La délégation de la Moldova appuie les décisions adoptées à la quarante-septième session dans le but d'augmenter l'efficacité de l'Assemblée générale et de rationaliser les activités de ses commissions.

Il existe un lien direct entre la paix et la sécurité, d'une part, et le développement économique et social, d'autre part. Dans cette ère nouvelle, alors que les Nations Unies redoublent d'efforts pour maintenir la paix et la sécurité internationales, nous ne devons pas oublier la persistance des inégalités et les graves problèmes socio-économiques qui affectent tous les pays, particulièrement les pays en développement et ceux en phase de transition. À cet égard, la réforme de l'Organisation doit inclure les mécanismes économiques et sociaux, notamment le Conseil économique et social. Cette réforme, qui est déjà engagée, doit être mise en oeuvre plus vigoureusement et se traduire par une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles.

À cet égard, je tiens à souligner l'importance des deux précédentes sessions de la Commission du développement durable, dont nous espérons que les activités maintiendront et intensifieront l'élan engendré par la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement pour ce qui est de l'application rapide des engagements pris dans le cadre d'Action 21.

Dans un autre ordre d'idées, je tiens à signaler que la République de Moldova est consciente de la crise financière que traverse l'Organisation. Nous ne sommes pas indifférents à cette situation, et je voudrais assurer l'Assemblée que mon pays mettra tout en oeuvre pour respecter ses engagements. Les recommandations de la dernière session du Comité des contributions concernant l'examen et l'ajustement du barème des quotes-parts des États Membres reflètent plus justement les réelles capacités de paiement des États. Nous espérons que l'Assemblée générale tiendra compte de ces recommandations dans l'esprit de justice et de solidarité qui caractérise l'Organisation des Nations Unies.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que le climat constructif qui règne aux Nations Unies nous permettra d'identifier les problèmes rencontrés par la communauté internationale et de trouver les solutions nécessaires.

La délégation de la République de Moldova est prête à coopérer le plus activement et le plus efficacement possible avec les délégations des autres États pour parvenir aux nobles objectifs des Nations Unies.

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Moldova de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Mircea Ion Snegur, Président de la République de Moldova, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Allocution de M. Runaldo Ronald Venetiaan,  
Président de la République du Suriname.**

**Le Président :** L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Suriname.

*M. Runaldo Ronald Venetiaan, Président de la République du Suriname, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des

Nations Unies au Président de la République du Suriname, S. E. M. Runaldo Ronald Venetiaan, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Venetiaan (interprétation de l'anglais) :** Notre monde entre actuellement dans une nouvelle ère qui n'a pas encore pris sa forme définitive. Ce processus de changement comporte des transformations profondes, dont certaines sont favorables au développement, à la primauté du droit, au respect des droits de l'homme et à la protection de l'environnement, alors que d'autres représentent une grave menace pour la vie et pour le monde lui-même. Dans ce processus, les principes culturels, sociaux et politiques qui, naguère, semblaient avoir une valeur éternelle, sont remplacés par de nouveaux principes.

Dans de nombreuses parties du monde règne l'instabilité, source de tragédies et de chaos.

Monsieur le Président, en cette période complexe, votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session mérite d'être saluée. Votre élection à ces hautes fonctions témoigne de la confiance que les États Membres placent en vous. La République du Suriname est convaincue que sous votre conduite nos délibérations au cours de cette année importante produiront des résultats tangibles.

Nous rendons hommage à l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour la façon remarquable dont il a présidé les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

La manière énergique, extraordinaire et remarquable dont M. Boutros Boutros-Ghali s'acquitte de sa mission en sa qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en cette période critique où s'intensifient les différends, les guerres et la violence lui vaut notre gratitude, notre admiration et notre respect. Nous tenons à le remercier sincèrement et, en même temps, à le féliciter du rôle important qu'il joue dans l'élaboration du système international à venir.

Les événements de ces dernières années ont fait prendre conscience à la communauté internationale du fait que la disparition des idéologies basées sur l'affrontement n'a pas entraîné automatiquement la stabilité et la prospérité auxquelles nous aspirons tous. Des problèmes immenses subsistent encore dans les domaines politique, social et économique et sur les plans national, régional et international.

Nous assistons à l'éruption, à la poursuite et à l'élargissement de rivalités nationales et ethniques graves, comme dans le cas de la Bosnie-Herzégovine et du Rwanda. Ces conflits et ces différends entraînent le déplacement d'un grand nombre de personnes, qui sont soumises aux pires formes de harcèlement, de famine et de privations.

Ces manifestations sont aggravées par des pratiques qui, une fois de plus, entachent honteusement notre civilisation. La communauté internationale ne peut rester aveugle devant ces pratiques pas plus qu'elle ne peut rester sans agir face à ces situations horribles et inacceptables. Ces crises, quels que soient les diverses causes et motifs qui les provoquent, ont en commun le fait que des masses de personnes innocentes, de femmes, d'enfants et de vieillards paient le prix et supportent le poids des conflits et des guerres.

Notre principale préoccupation ne provient pas seulement du nombre de victimes causées ou de l'étendue des destructions provoquées, mais également de la possibilité que les germes de ces conflits ne s'étendent, dans les pays développés comme dans les pays en développement, par manque d'attention de la part d'un ordre mondial capable de limiter et de traiter leurs causes.

Il est légitime que la communauté internationale considère ces problèmes comme une responsabilité partagée et s'efforce d'y trouver une solution pacifique et rapide sur la base d'une coopération pratique. Nous devons, à court terme, recourir aux mécanismes les plus appropriés pour venir immédiatement en aide à ceux qui souffrent. Nous devons en outre redoubler nos efforts pour éliminer les causes profondes des conflits nationaux non résolus, pour protéger les droits civils et humains des minorités ethniques et pour promouvoir la coexistence pacifique par le respect du prochain, sans distinction de race, de couleur, d'origine ethnique, de religion et de sexe, faute de quoi les souffrances se prolongeront et menaceront la paix et la sécurité régionales et internationales.

Alors que nous examinons les problèmes auxquels fait face actuellement notre monde, force est de reconnaître qu'il importe d'œuvrer à une réalité nouvelle devant contribuer au développement intégral des potentialités humaines par l'instauration de la paix, l'édification de la démocratie et la formation d'économies saines.

Nous savons qu'instaurer la démocratie, des institutions démocratiques fiables et une culture démocratique est un processus difficile. Quelle que soit la volonté ou la vigueur dont font preuve nos gouvernements pour atteindre cet objectif, le processus ne peut être que lent et fort com-

pliqué. Le Suriname est cependant convaincu qu'en œuvrant pour atteindre cet objectif, nous devons être guidés par l'idée que l'essence de la démocratie, n'est pas simplement l'adhésion à un système idéal mais l'un des préalables des plus importants à une société stable, unie et intégrée, à même de régler rapidement ses différends, de réaliser ses aspirations et d'apprécier et de préserver ses réalisations culturelles, politiques et socio-économiques.

L'attachement du Suriname à la cause de la démocratie se trouve renforcé par l'expérience malheureuse de la dictature qu'a faite sa population il y a quelques années. Il faut en effet déployer des efforts considérables pour remettre un système démocratique sur les rails.

Notre volonté d'édifier une réalité politique nationale nouvelle crée un lien entre nous et le processus régional de renouvellement politique, dans lequel les gouvernements de la région affrontent la tâche complexe du rétablissement et de la sauvegarde de la démocratie.

En effet, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la démocratie a subi de graves revers.

Les problèmes d'Haïti nous préoccupent particulièrement. L'interruption violente et illégale du processus démocratique dans ce pays a conduit à des violations persistantes des droits de l'homme, à un accroissement de la pauvreté et à des souffrances pour le peuple haïtien, de même qu'elle a fait fuir des milliers de personnes de leur pays. C'est dans ce contexte que mon gouvernement a fait droit à une demande d'asile temporaire pour des réfugiés haïtiens et s'est engagé à soutenir la force multinationale.

En outre, mon gouvernement a décidé de mettre des membres de l'armée nationale et de la force de police à la disposition de la Mission des Nations Unies en Haïti qui, dans le cadre de l'application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, deviendra opérationnelle au moment du rétablissement du gouvernement démocratique sous la conduite du Président Jean-Bertrand Aristide.

La décision prise par mon gouvernement de soutenir la Mission des Nations Unies en Haïti et d'y participer procède de sa conception des responsabilités régionales et internationales qui lui incombent de contribuer à préserver la démocratie constitutionnelle dans la région.

Nous considérons que notre hémisphère a besoin de mécanismes permanents propres à garantir une action rapide et directe lorsque la démocratie est menacée — par exemple, par des coups d'État anticonstitutionnels.

Les efforts importants déployés par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, notamment les diverses résolutions qui ont été adoptées, les missions envoyées en Haïti et la menace d'une intervention militaire immédiate, ont enfin convaincu les dirigeants militaires de quitter le pouvoir au plus tard le 15 octobre.

D'une façon générale, nous espérons que l'évolution actuelle de la situation en Haïti, qui résulte d'initiatives prises dans le cadre de l'ONU, conduira à une solution pacifique de la crise. Le Suriname tient à souligner que tous les efforts entrepris pour rétablir la démocratie en Haïti seront vains si les pays riches ne placent pas immédiatement des ressources financières dans un fonds pour la reconstruction et le développement d'Haïti.

Les événements qui, en Afrique du Sud, ont conduit à la fin de l'odieux système de l'apartheid et à l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciste, nous ont convaincus que la lutte légitime d'un peuple pour la justice, l'égalité et le gouvernement par la majorité finit toujours par l'emporter. La naissance en avril dernier d'une nouvelle Afrique du Sud a démontré en effet que des structures imposées par la force ne peuvent résister à la détermination de ceux qui recherchent la justice.

Le peuple et le Gouvernement de la République du Suriname souhaitent féliciter le peuple sud-africain et ses dirigeants, en particulier le Président Nelson Mandela, de ce succès, qui aura une influence positive sur la communauté mondiale.

Nous sommes tous extrêmement redevables au Comité spécial contre l'apartheid qui, pendant 32 ans, a joué un rôle crucial dans les efforts déployés au niveau mondial pour mettre fin à l'apartheid. Mon pays est certain que le nouveau Gouvernement sud-africain saura relever les nouveaux défis qui l'attendent. Nous espérons que la communauté internationale aidera sans tarder le nouveau gouvernement à mettre en oeuvre les changements économiques et sociaux indispensables à l'édification d'un avenir de sécurité, de stabilité et de prospérité pour le peuple sud-africain.

Les nombreux changements politiques encourageants et les percées réalisées au plan international grâce à la fin de la guerre froide ont eu une influence décisive sur le problème du Moyen-Orient, et en particulier sur la question de Palestine. Grâce à ces changements, le conflit a pris une tournure positive. Mon gouvernement tient à exprimer sa satisfaction au sujet de la signature de l'accord historique conclu entre Israël et la Jordanie, qui a fait suite à l'accord conclu en septembre 1993 entre Israël et l'Organisation de

libération de la Palestine. L'occasion historique de réaliser une paix durable s'est concrétisée et la communauté internationale doit maintenant faire en sorte que cet élan important ne soit pas perdu.

Les statistiques établies par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et l'ONU aboutissent à cette seule conclusion : nous vivons dans un monde caractérisé par l'inégalité, des disparités flagrantes et des déséquilibres dans la répartition des richesses et des ressources; des solutions doivent donc être trouvées d'urgence pour répondre à la situation économique des pays en développement.

Le problème du déséquilibre économique ne se limite pas à quelques pays ou à une seule région. Il s'agit d'une question mondiale, tout comme la paix et la démocratie, et c'est pourquoi cette instance doit s'y attaquer à titre prioritaire. Ce n'est pas le cauchemar nucléaire qui nous effraie le plus, c'est le fléau de la pauvreté, qui continue de saper les bases de notre civilisation.

Au Suriname, comme ailleurs en Amérique latine, dans les Caraïbes et d'autres régions, des réformes audacieuses mais nécessaires ont été mises en oeuvre pour éliminer les obstacles au développement et à la concurrence économique afin de s'adapter aux nouvelles réalités internationales. Dans ce contexte, le Suriname s'efforce de redresser et de reconstruire sur une base saine et solide, son économie en difficulté.

Dans le cadre de ces réformes économiques, nous estimons que la mise en valeur des ressources humaines constitue une question prioritaire. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance d'améliorer les conditions de vie, de santé de base et de nutrition de notre peuple. Nous sommes décidés à atteindre ces objectifs, convaincus que nous sommes que tout être humain a un droit absolu au développement.

Les mesures d'austérité arrêtées par mon gouvernement n'ont pas été faciles à appliquer en raison de la faiblesse de notre économie, des difficultés et des souffrances qu'elles imposent à notre peuple. Quels que soient les progrès réalisés jusqu'ici, il est évident qu'une telle entreprise suppose de disposer de vastes ressources, qui ne peuvent être mobilisées au seul niveau national. Aussi avons-nous fait appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à compléter nos efforts nationaux. Nous avons notamment demandé à notre partenaire historique d'appliquer les accords conclus dans ce contexte et de nous

soutenir dans nos efforts pour assurer la prospérité à notre peuple.

Nous devons ajouter à cela qu'il est de notre devoir de veiller à ce que notre besoin d'assistance ne conduise pas à la recolonisation de notre pays.

Mon gouvernement partage la préoccupation que ressent la communauté internationale devant la fragilité de l'écosystème mondial, qui doit être protégé. À l'instar d'autres pays en développement, le Suriname est confronté à la difficulté de satisfaire ses besoins actuels de développement tout en préservant l'environnement et les ressources naturelles pour les générations futures. En s'efforçant d'établir un juste équilibre entre le développement et l'environnement, mon gouvernement s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger et préserver l'environnement, conformément aux principes directeurs adoptés par la Conférence de Rio, et il a intégré la notion de développement durable dans ses programmes nationaux de développement.

Si la communauté internationale n'a pas la volonté politique nécessaire pour s'attaquer efficacement à la crise que connaissent tant d'économies, le monde continuera de connaître l'instabilité et d'être vulnérable aux soulèvements et aux échecs, lesquels risquent de saper les bases de l'avenir.

Dans le contexte de la récente tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réunion prochaine de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, un Sommet mondial sur le développement social est donc une initiative opportune puisqu'il fournit l'occasion de procéder à une analyse approfondie du développement humain sous tous ses aspects. Ces réunions internationales devraient être pour nous tous l'occasion d'examiner de façon intégrée les questions de la pauvreté, du chômage et de l'insertion sociale.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, diverses initiatives encourageantes ont été prises pour faire face efficacement aux impératifs du développement économique et social et renforcer la capacité des pays de la région à relever les défis urgents auxquels ils sont confrontés. Des efforts conjoints ont été menés en vue de renforcer l'intégration et la coopération régionales.

Le 24 juillet 1994, à Cartagena, en Colombie, nous avons assisté à la naissance de l'Association des États des Caraïbes, qui regroupe les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), les pays d'Amérique

centrale, Cuba, la République dominicaine, Haïti, le Suriname, le Mexique, la Colombie et le Venezuela. Cela montre bien que les dirigeants de la région sont de plus en plus conscients de ce que des relations économiques et politiques plus étroites peuvent servir à renforcer notre capacité à apporter la prospérité à nos peuples. En devenant membre de l'Association des États des Caraïbes, le Suriname a montré qu'il fait partie de la région et qu'il veut participer à la définition de son avenir.

Le Suriname a également étudié la possibilité de devenir membre à part entière du CARICOM, convaincu qu'en le devenant il renforcera sa propre capacité à accroître la coopération régionale tout en apportant à la Communauté des Caraïbes sa richesse culturelle et ses atouts économiques.

Notre continent, qui comprend à la fois des pays développés et non développés, se doit de saisir l'occasion fournie par les changements à l'échelle mondiale pour développer des initiatives visant à cultiver les relations internationales tendant à la prospérité pour tous, sur la base du développement durable, de la réforme sociale et de l'équité.

C'est dans cet esprit que mon pays se félicite du projet de sommet pour les Amériques, qui doit se tenir en décembre 1994, lors duquel les pays du continent occidental se réuniront pour examiner ces questions et pour jouer un rôle de catalyseur dans les changements qui s'imposent au niveau des schémas de développement tant des pays du Nord que de ceux du Sud, afin de réaliser nos objectifs communs.

On a dit, à maintes reprises, que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer était l'un des instruments juridiques multilatéraux les plus importants de notre siècle. Mon gouvernement a participé activement aux préparatifs de cette convention, et c'est avec plaisir que je félicite la communauté internationale pour son entrée en vigueur, le 16 novembre prochain.

Au nom de mon gouvernement, je me félicite également de la conclusion de l'accord relatif à l'exploitation minière des fonds marins, tel que prévu par la Convention en question.

Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies s'engagent à appuyer les principes et les initiatives de l'Organisation. Dans le même temps, les États Membres restent constamment attentifs au type d'appui et au niveau

de l'assistance qu'ils peuvent obtenir de cette organisation. C'est le cas du Suriname.

Au Suriname, de nombreux programmes d'assistance des institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies ont été entravés par l'application d'un des principaux critères d'assistance. Le Suriname a été assimilé à tort aux États tenus de verser une contribution nette au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), parce que notre revenu national par tête avait été estimé supérieur à 3 000 dollars. Ce chiffre est inexact en raison d'un taux de change officiel non réaliste. À présent que le taux de change officiel a été ramené à un niveau réaliste, qui est de plus de 100 fois supérieur à l'ancien taux, le Suriname espère voir intervenir un réajustement de son statut, et par conséquent une reclassification, de même que nous comptons pouvoir bénéficier du programme d'assistance, à la suite de cette réadaptation.

Nous sommes engagés dans un processus évolutif, alors que le monde et les Nations Unies s'adaptent à des exigences nouvelles dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement durable. Il est manifeste qu'un nouvel ordre international fondé sur la participation démocratique de tous les États exige que l'Organisation des Nations Unies soit restructurée et renforcée compte tenu de ses responsabilités nouvelles. En effet, le rôle de l'ONU est devenu plus pertinent que jamais auparavant et il est extrêmement urgent que la communauté internationale restructure cette organisation pour lui permettre de jouer le rôle important qui a motivé sa création.

La célébration, en 1995, du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournira une bonne occasion de réfléchir sur le nouveau rôle de l'Organisation et sur la réalisation de cet objectif, à condition que les relations entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général soient réorganisées.

Mon gouvernement tient à contribuer au succès de cette entreprise.

**Le Président :** Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Suriname de la déclaration qu'il vient de prononcer.

*S. E. M. Runaldo Ronald Venetiaan, Président de la République du Suriname, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

## **Point 9 de l'ordre du jour (suite)**

### **Débat général**

**Le Président :** Je donne maintenant la parole à S. E. l'Honorable André Ouellet, Ministre des affaires étrangères du Canada.

**M. Ouellet (Canada) :** Monsieur le Président, le Canada se félicite de votre élection. Nous savons que vous assumerez avec doigté et efficacité la responsabilité de diriger nos travaux. Vous pouvez compter sur notre entière collaboration.

L'Organisation des Nations Unies, dois-je le dire, a toujours occupé une place privilégiée dans la politique étrangère du Canada. En prenant la parole dans cette enceinte pour la première fois en tant que Ministre des affaires étrangères, je me rappelle les paroles d'un de mes illustres prédécesseurs, Lester B. Pearson, qui décrivait ainsi l'Organisation des Nations Unies :

«Nous devons cultiver nos idéaux, concevoir des politiques internationales, renforcer cette institution internationale, afin que la paix et le progrès puissent prospérer.»

Cette vision large et généreuse qu'il avait du rôle et de la place de l'ONU est aussi celle du Gouvernement que je représente. Plus que jamais, la communauté des peuples et des États a besoin, pour faire face aux défis qui l'attendent à l'aube du XXIe siècle, d'une institution multilatérale forte, crédible et dotée des moyens à la hauteur des attentes que nous entretenons à son endroit.

Ces défis sont ceux du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, mais aussi ceux du développement, de la justice, de la lutte contre les inégalités, de la démocratie et des droits de la personne. Au moment où nous nous apprêtons à célébrer le cinquantième anniversaire de l'ONU, nous n'avons pas de tâche plus urgente que d'intensifier nos efforts de réforme afin de donner à notre organisation le second souffle dont elle a besoin. Inspirons-nous donc de la vision et de l'enthousiasme des rédacteurs de la Charte des Nations Unies, il y a déjà 50 ans.

Quelques images symbolisent les bouleversements profonds qui secouent notre planète depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide. Je pense à celle, émouvante, du Président Nelson Mandela prêtant serment en tant que président démocratiquement élu d'Afrique du Sud et à la poignée de main historique du Premier Ministre Itzhak Rabin et du Chef de l'Organisation de libération de la Palestine, Yasser Arafat. Pour leurs peuples comme pour ceux du Cambodge, d'El Salvador — et peut-être demain du Mozambique et de l'Angola — qui ont su trouver le chemin de la paix avec l'aide des Nations Unies, l'ère qui s'ouvre est porteuse d'espoir.

L'espoir renaît aussi en Haïti où un peuple courageux a subi pendant trop longtemps l'oppression et la misère. Nous partagerons sa joie quand il pourra enfin accueillir sur sa terre natale le Président Aristide, symbole vivant de la démocratie naissante.

Mais il y a aussi les images, insoutenables celles-là, des victimes du marché de Sarajevo et de la mer humaine fuyant les massacres au Rwanda. La communauté internationale ne peut rester indifférente devant des conflits qui menacent la vie de millions d'innocents et les exposent aux pires violations de leurs droits les plus fondamentaux. L'expérience récente nous démontre que seul un effort concerté et résolu de la communauté internationale peut venir à bout de tels problèmes.

La tâche n'est pas facile. Devant les difficultés rencontrées en Bosnie, en Somalie, au Rwanda et même en Haïti, certains seront tentés de baisser les bras et de se demander si les Nations Unies ne font pas fausse route en essayant de résoudre des conflits essentiellement internes et aux causes multiples et complexes.

Le Canada n'est pas de cet avis. Nous croyons que, malgré ces difficultés, le Conseil de sécurité est sur la bonne voie, même si les mesures qu'il a prises ne sont pas toujours parvenues à résoudre tous les problèmes. C'est cette logique qui nous a toujours amenés à contribuer de façon concrète aux opérations de l'ONU dans la mesure de nos moyens.

La contribution canadienne aux opérations de maintien de la paix dans les territoires de l'ancienne Yougoslavie se chiffre à plus de 2 000 soldats et policiers civils. Le Gouvernement du Canada a décidé, il y a quelques jours, de renouveler encore une fois le mandat de ses troupes pour une durée de six mois. Le Canada a toujours été convaincu qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire au conflit yougoslave. C'est parce que nous voulons donner une autre

chance à la paix que nous avons choisi de maintenir notre contribution à la Force de protection des Nations Unies.

Nous avons aussi répondu à l'appel du Secrétaire général devant le drame rwandais. Pendant deux mois, notre pays a été le seul à assurer un pont aérien vers Kigali. Six cents soldats canadiens servent sous le drapeau des Nations Unies et de nombreuses organisations non gouvernementales canadiennes se sont mobilisées pour porter secours aux populations en détresse.

Nous serons également présents au rendez-vous en Haïti avec 600 soldats et 100 policiers quand le moment viendra de déployer la mission de maintien de la paix de l'ONU. Notre participation à cette mission s'inscrit dans la logique des nombreux efforts que nous avons déployés depuis trois ans pour rétablir le processus démocratique dans ce pays auquel nous sommes attachés par la langue, la proximité géographique et les innombrables liens humains qui se sont forgés entre nos peuples. Le peuple haïtien peut compter sur l'appui durable du Canada dans les efforts de reconstruction de son économie.

Nous contribuons également au processus de paix au Moyen-Orient. Nous assumons avec détermination la tâche que la communauté internationale nous a confiée à la tête du Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés. Notre objectif est de contribuer à la construction d'une région renouvelée où, dans 10 ans, personne ne se considérera plus comme réfugié. Nous apportons aussi une aide financière substantielle aux projets de reconstruction du peuple palestinien. Nous serions également disposés à considérer favorablement l'envoi de Casques bleus si le besoin s'en faisait sentir, continuant ainsi une longue tradition de participation canadienne aux opérations de maintien de la paix dans la région.

*(L'orateur poursuit en anglais — interprétation)*

Les problèmes économiques et sociaux auxquels est confrontée la communauté internationale font moins souvent la manchette de nos journaux que les conflits armés. Ils n'en sont pas moins pressants. La pauvreté continue d'être le lot de centaines de millions de personnes à travers le monde. Pour des pans entiers de l'humanité, des besoins aussi élémentaires qu'une alimentation suffisante, de l'eau potable, l'accès à l'école, des soins médicaux tiennent plus du rêve que de la réalité.

Certaines parties du monde en développement connaissent aujourd'hui un essor remarquable mais d'autres, en

particulier le continent africain, n'ont d'autre choix que de lutter.

On estime à 19 millions le nombre de réfugiés et de personnes déplacées, chiffre sans précédent dans l'histoire. Nous assistons à un mouvement massif de populations qu'aucune de nos sociétés n'est en mesure de gérer sans la collaboration de toute la communauté internationale.

La récente Conférence du Caire nous a fait prendre conscience de l'urgente nécessité de mesures efficaces pour faire face aux problèmes de population et de développement, que nous ne saurons résoudre sans reconnaître pleinement le rôle primordial des femmes.

Notre capacité à transformer en réalité le concept du développement durable aura des répercussions directes sur la vie quotidienne de nos concitoyens. Les pêcheurs de Terre-Neuve et des provinces maritimes canadiennes le savent bien, eux qui ont vu leur gagne-pain disparaître à cause du pillage des stocks de poissons dans les eaux internationales au large de nos côtes. C'est pourquoi nous pensons qu'un accord doit être conclu dans les meilleurs délais pour régler la pêche en haute mer.

On pourrait facilement ajouter d'autres problèmes à la liste des problèmes pressants que je viens d'évoquer. Et nul ne conteste que tous ces problèmes — du maintien de la paix au développement, en passant par la lutte contre le sida et le trafic des drogues, la protection des droits de la personne et de l'environnement — exigent une action résolue et coordonnée de la part de la communauté internationale.

Beaucoup a été fait au cours des dernières années pour aider nos institutions multilatérales à faire face efficacement à ces nombreux défis. Mais beaucoup reste à faire. Trop souvent, l'action des Nations Unies intervient trop tard, est trop lente et se fait dans des conditions inadéquates.

On ne saurait rendre le Secrétaire général responsable du manque de volonté politique des États Membres. Au contraire, je voudrais lui rendre un hommage spécial, à lui et à ses collaborateurs. Ils ont fait plus et mieux que ce qu'on est en droit d'attendre d'une institution privée des moyens les plus élémentaires, à commencer par une base financière solide.

Nous devons assumer pleinement nos responsabilités et doter l'ONU des outils qui lui permettent de mener à bien son mandat unique. Or, il semble que nous soyons incapables de remettre en question les habitudes du passé.

Nous investissons trop d'énergie dans des activités d'une utilité marginale et dans des querelles sans importance, alors que l'urgence est à nos portes.

Nous gaspillons des ressources précieuses en permettant que la pléthore d'institutions et d'agences auxquelles nous avons donné naissance au fil des années protègent jalousement leur indépendance et résistent aux changements, alors que les circonstances exigent une mise en commun des efforts.

Par notre timidité excessive en matière de réformes administratives, nous handicapons la seule institution sur laquelle nous puissions compter, quand des méthodes modernes et flexibles de gestion nous permettraient de répondre bien plus efficacement aux exigences de notre époque.

Le Canada plaide pour un approfondissement et une accélération de la réforme du système onusien. Il faut faire plus et mieux avec les ressources dont nous disposons.

Les efforts devraient porter à notre avis sur les cinq grands axes de priorité suivants.

Premièrement, nous devons renforcer la capacité d'action préventive du système onusien. L'ONU dispose déjà de nombreux instruments pour déceler les conflits en puissance et peut utiliser une variété de mécanismes pour tenter d'enrayer le mal avant que les crises n'éclatent. Ce n'est pas l'information qui nous manque. C'est bien plus la capacité de l'analyser, de mettre au point les stratégies appropriées et, surtout, de mobiliser les énergies de toutes les parties du système.

Pour agir rapidement, l'ONU doit pouvoir compter sur des ressources humaines qualifiées, disponibles à brève échéance, afin de compléter les siennes. C'est pourquoi le Canada a entrepris de dresser, pour le Secrétaire général, un inventaire de personnes-ressources aptes à effectuer des missions de bons offices ou spécialisées dans des domaines tels que les élections, les droits de la personne et l'administration de la justice.

Lors de son premier Sommet, en janvier 1992, le Conseil de sécurité reconnaissait que les sources d'instabilité non militaires provenant des domaines économiques, sociaux, humanitaires et écologiques menacent la paix et la sécurité internationales. Reconnaissons une fois pour toutes la nécessité d'élargir le concept traditionnel de sécurité et mobilisons toutes les composantes du système onusien pour nous attaquer aux racines mêmes des conflits.

Nous croyons aussi que la capacité de prévention du système onusien serait renforcée si nous utilisions mieux l'expérience et l'expertise de ceux qui ont une connaissance directe du terrain. Le Conseil économique et social devrait tenir périodiquement des audiences publiques, sur le modèle de celles qui ont eu lieu en juin dernier sur l'Agenda pour le développement, afin d'aider le système onusien à mieux prévoir les problèmes et à élaborer ses stratégies pour s'attaquer aux causes économiques et sociales des conflits. Les conclusions de ces audiences devraient et pourraient être mises à la disposition du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, afin que ceux-ci mettent au point les mesures préventives appropriées.

Toute stratégie de prévention des conflits armés passe aussi nécessairement par la poursuite de mesures concrètes de désarmement. Le Canada s'est fixé deux objectifs prioritaires pour les prochaines années : la non-prolifération nucléaire et le contrôle des armes conventionnelles.

L'ère du désarmement et du contrôle des armes nucléaires est arrivée. Nous négocions actuellement un traité d'interdiction totale qui bannira à jamais les essais nucléaires. À la Conférence du désarmement, le Canada cherche à se voir confier un mandat de négociation en vue d'une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. La somme de ces instruments aura pour effet de restreindre et de prévenir toute nouvelle course aux armements nucléaires.

En 1995, nous aurons à sceller le sort du régime mondial de non-prolifération des armes nucléaires consacré par le traité du même nom. Le Canada estime que nous n'avons pas d'autre choix que de le prolonger indéfiniment. J'appelle tous les gouvernements à soutenir cette option, car elle permettra le maintien d'un instrument essentiel à la non-propagation de la technologie des armes nucléaires tout en apportant une incitation nouvelle à réduire les stocks existants.

Nous devons reconnaître que, même si la menace des armes nucléaires nous préoccupe au plus haut point, l'utilisation soutenue des armes classiques est tout aussi dangereuse et constitue elle aussi une menace très réelle à la paix et à la sécurité.

Le contrôle des armes conventionnelles est une responsabilité qui incombe à tous les gouvernements. Des sommes effarantes sont investies chaque année dans l'achat de ces armes, souvent au détriment des services essentiels aux populations que sont l'éducation ou les soins de santé. Ceux qui accordent plus d'importance à la taille de leur arsenal

militaire qu'au bien-être de leur population ne peuvent s'attendre à ce que l'aide internationale leur soit dispensée sans conditions.

La récente institution du Registre des armes classiques de l'ONU est un bon début. J'invite les États Membres à communiquer les renseignements demandés, comme l'a déjà fait le Canada.

Nos efforts, toutefois, ne doivent pas s'arrêter là. L'an prochain, par exemple, nous examinerons la Convention sur certaines armes classiques, qui traite des mines terrestres. Or, l'abus de ces mines continue de faire des blessés et des morts dans les populations civiles longtemps après la cessation des combats. Je me félicite de la proposition faite lundi par le Président Clinton en vue de réduire, voire d'éliminer les mines terrestres antipersonnel. Il peut compter sur l'aide du Gouvernement canadien pour mettre en oeuvre cette idée très utile. Nous devons renforcer la Convention en élargissant son application aux conflits internes aussi bien qu'internationaux et en insistant sur des mesures de vérification efficaces qui permettent d'en assurer le respect. Nous avons constitué au Canada un groupe de travail pour étudier les autres initiatives qui pourraient être prises au cours des prochains mois, et je suis impatient d'échanger avec les ministres des idées sur cette question.

Deuxièmement, nous devons revoir en profondeur les activités de l'ONU dans les domaines économique et social. Je ne crois pas trahir la pensée de la majorité des Membres de cette Assemblée en exprimant de sérieuses préoccupations face à ce qu'il faut bien appeler la dérive du système onusien dans les questions économiques et sociales. Autant le débat entre nous est vif et productif quand il s'agit du mandat de l'ONU en matière de paix et de sécurité, autant il reste trop souvent flou et éparpillé, malheureusement, quand nous abordons les problèmes économiques et sociaux.

Tout n'est pas à refaire, loin de là. Certaines réformes ont déjà été introduites et, pour n'en citer qu'une, nous nous réjouissons de la décision de confier à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des responsabilités de coordination pour l'ensemble du système. Mais à un moment où des grands secteurs de l'activité économique internationale échappent au contrôle des États, et où les ressources consacrées à la coopération internationale et au développement sont soumises à des contraintes de toutes sortes dans tous nos pays, il faut oser repenser le rôle et le mandat de toutes nos institutions multilatérales, y compris celles de Bretton Woods. Le Sommet économique des Sept, qui se réunira à Halifax, au Canada, l'an prochain, abordera ces questions et elles

devront faire l'objet du débat le plus large possible au sein de toutes les instances concernées.

Le Canada, pour sa part, est prêt à procéder à une réévaluation de tous les éléments de son système multilatéral dans les domaines économique et social. Il faut, si nécessaire, reposer la question de la pertinence de certaines institutions et trouver une vraie réponse au problème des doublages.

Nous attendons beaucoup du prochain chapitre de l'agenda pour le développement du Secrétaire général. Nous partageons, à bien des égards, sa vision du développement, qui englobe toutes les facettes de l'activité humaine et, en particulier, les dimensions sociales dont on mesure enfin toute l'importance mais qui sont encore mal intégrées à nos stratégies de développement. Il faut maintenant traduire cette vision en nouvelles priorités opérationnelles et adapter en conséquence nos institutions et nos structures. Que le Secrétaire général n'hésite pas à nous proposer des réformes radicales, s'il le faut. Ensemble, nous pouvons redonner au système des Nations Unies sa pertinence et son leadership. Nous devons l'adapter aux réalités actuelles d'un monde en développement et en pleine mutation.

Troisièmement, nous devons renforcer la capacité d'intervention rapide des Nations Unies. La mise en oeuvre d'un bon nombre des propositions qui s'inspiraient de l'Agenda pour la paix du Secrétaire général a permis à l'ONU de faire de grands pas dans le domaine du maintien de la paix. Au printemps dernier, mon gouvernement a pris l'initiative d'inviter les principaux pays fournisseurs de troupes à une réunion, à Ottawa, afin de poursuivre la réflexion sur les problèmes de direction politique, de commandement et de contrôle, et de formation du personnel affecté aux opérations de maintien de la paix.

À cet égard, je suis heureux d'annoncer l'ouverture prochaine au Canada, sur le site de l'ancienne base militaire de Cornwallis, en Nouvelle-Écosse, d'un centre voué à la recherche et à la formation en matière de maintien de la paix. Ce centre portera le nom de Lester B. Pearson, lauréat canadien du prix Nobel de la paix. J'invite les États Membres à se joindre à nous pour mettre en commun nos expériences et parfaire nos approches futures.

L'expérience des dernières années nous porte à penser qu'il faut être prêt à envisager des approches encore plus innovatrices que celles débattues jusqu'à maintenant. Nos récentes missions de maintien de la paix ont montré les limites de l'approche traditionnelle. Aujourd'hui, nous

comprenons pleinement que le déploiement rapide de forces d'intervention est essentiel.

Dans cette perspective, le Gouvernement du Canada a décidé d'entreprendre un examen approfondi des options à court, moyen et long termes qui s'offrent à nous pour renforcer la capacité d'action rapide de l'ONU en cas de crise. Parmi ces options, nous pensons que le moment est venu d'étudier la possibilité, à long terme, de créer une force militaire onusienne permanente. Nous entendons faire appel aux meilleurs experts internationaux et diffuser à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies les conclusions de cette étude.

*(L'orateur reprend en français)*

Quatrièmement, nous devons améliorer le fonctionnement des organes décisionnels de l'ONU.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui investi de responsabilités énormes. Ses décisions engagent tous les États Membres et ont une influence déterminante sur le sort de millions de personnes.

Il est essentiel que le Conseil puisse refléter le plus fidèlement possible les volontés de la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi une révision de la composition du Conseil s'impose. Un Conseil plus représentatif du monde contemporain renforcera la légitimité de ses actions et facilitera leur mise en oeuvre. Le Canada continuera de participer activement aux négociations lancées à la dernière Assemblée générale en vue d'arriver à un accord le plus tôt possible.

L'élargissement du Conseil ne doit cependant pas être perçu comme une panacée. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : le Conseil doit modifier ses méthodes de travail pour en accroître la transparence et être plus ouvert aux points de vue des États non membres qui ont des préoccupations particulières à faire valoir. Plus précisément, le Canada s'est fait l'avocat d'un dialogue plus étroit entre le Conseil et les pays contributeurs de troupes. Les pratiques informelles qui se sont développées au cours des dernières années sont un bon début mais il faut, à notre avis, chercher les moyens pratiques de les institutionnaliser. Nous demandons aux membres du Conseil de faire preuve d'ouverture à ce sujet.

Finalement, nous devons donner à l'ONU des assises financières sûres.

Il va de soi que l'ONU ne peut remplir les mandats dont nous la chargeons que dans la mesure où ses États Membres s'acquittent de leurs obligations financières et contribuent généreusement à ses fonds volontaires.

Les sommes en jeu demeurent sans doute modestes si on les compare aux montants investis ailleurs, mais elles représentent quand même un fardeau significatif et qui va croissant, alors que plusieurs pays, et c'est certainement le cas du Canada, traversent une période d'ajustements budgétaires difficiles.

Nos contribuables ne mettent pas en doute le bienfondé de nos contributions à l'ONU, mais ils sont en droit de s'attendre à ce que leurs fonds soient dépensés judicieusement.

C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à la saine gestion des ressources du système. La création récente du nouveau poste d'Inspecteur général devrait aider à resserrer les contrôles et à améliorer les pratiques administratives. Il y a lieu également de revoir les procédures budgétaires pour les rendre plus transparentes et simplifier celles qui régissent les opérations de maintien de la paix.

La révision des échelles de contributions est toujours une entreprise périlleuse mais je pense qu'il est devenu urgent de s'y attaquer. Le système actuel souffre de sérieuses distorsions et ne reflète plus adéquatement la capacité de payer des États Membres. Nous espérons que la présente Assemblée générale fera de cette question une de ses priorités.

L'avenir des Nations Unies repose, en dernière analyse, sur le soutien politique et pratique que sont prêts à lui accorder ses États Membres. Ce soutien dépend à son tour du degré d'appui que l'Organisation recueille chez les populations respectives. Ce n'est pas seulement notre crédibilité qui est en jeu mais, plus important encore, celle de l'ONU.

Les gouvernements doivent s'efforcer ensemble, et en collaboration avec l'entreprise privée et les organismes non gouvernementaux, de définir le nouveau visage de l'ONU pour le siècle prochain. C'est en partie pour cette raison que le Gouvernement du Canada a accordé son appui au Comité canadien pour le cinquantième anniversaire de l'ONU.

Ce comité, qui réunit des chefs de file issus de tous les secteurs, a préparé un programme d'activités remarquable pour marquer cet anniversaire aux quatre coins de notre

pays. L'accent est mis sur l'éducation des jeunes et sur les grands thèmes à l'ordre du jour de l'ONU.

L'an prochain, à la même date, tous les yeux seront tournés vers cette assemblée. Sachons faire de cet anniversaire le début d'une ère nouvelle pour l'Organisation des Nations Unies.

**Le Président** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères d'Israël, S. E. Shimon Peres. Je lui donne la parole.

**M. Peres (Israël) (interprétation de l'anglais)** : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que le représentant de la Côte d'Ivoire — pays pour lequel Israël a beaucoup d'estime — ait été élu à ce poste éminent. Je tiens à exprimer au Secrétaire général notre reconnaissance la plus profonde pour sa contribution à la paix mondiale en général et à la paix au Moyen-Orient en particulier.

Il y a un an, j'offrais un concept pour un nouveau Moyen-Orient. Beaucoup applaudirent; davantage encore restèrent sceptiques. Ce qui semblait ambitieux à l'époque est devenu une réalité. Je crois pouvoir aujourd'hui lancer une invitation à un autre voyage dans le nouveau Moyen-Orient.

L'année dernière a été le théâtre d'événements remarquables. Le peuple palestinien, par suite de notre accord, a acquis une certaine autonomie à Gaza et à Jéricho. La Jordanie et Israël ont accepté, dans la Déclaration de Washington, de mettre fin à l'état de guerre et d'avancer sur la voie d'une paix totale. Des paroles prometteuses sont échangées entre Damas et Jérusalem. Des rencontres multilatérales ont abouti à la création d'un réseau de coopération régionale. Le Maroc et Israël ont établi des relations officielles. Et un programme de travail pour un nouveau Moyen-Orient émergera d'une conférence économique sans précédent qui aura lieu à Casablanca le mois prochain.

Le désir de paix est enraciné dans les millénaires de l'histoire juive. Des générations ont prié pour la paix, et la jeune génération en Israël est maintenant en voie de l'instaurer. La recherche de la paix est un effort commun déployé par les jeunes dans tout le Moyen-Orient, qu'ils soient arabes ou israéliens. Nous devons satisfaire leur espoir.

Je prends la parole devant l'Assemblée pour la première fois, non en tant que partie à une controverse, mais

en qualité de représentant d'un pays qui a démontré sa capacité de résoudre des conflits qui paraissaient insolubles.

L'ONU devrait jouer un rôle accru face aux changements que connaît le monde. Elle peut déterminer de nouveaux destins. Elle peut adopter de nouveaux moyens.

En célébrant son cinquantième anniversaire, l'ONU pourrait adopter des modèles de démarches nouvelles en mobilisant des créateurs pour édifier la paix, et non pas simplement en déployant des troupes pour la maintenir. Des structures économiques offrent davantage qu'un déploiement militaire.

Gaza, par exemple, dispose d'une nouvelle autorité. Elle a besoin d'une nouvelle économie. L'ONU peut lui apporter une réponse. Les 7 000 ans d'histoire de Gaza sont surtout marqués par la souffrance. La densité de sa population est parmi les plus élevées au monde.

L'ONU a un rôle à jouer à Gaza, et elle l'a déjà amorcé. Elle a commencé par y stationner des troupes, qui ont malheureusement été rappelées la veille de la guerre de Six jours. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est intervenu et a offert des vivres et des services de santé et d'éducation aux réfugiés. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a ensuite beaucoup contribué à l'édification d'une infrastructure dans la bande de Gaza.

L'ONU peut aujourd'hui aider Gaza à être à l'abri du besoin. Elle peut y mettre sur pied les institutions économiques et sociales nécessaires et adéquates. Une aide économique accrue à Gaza, avec l'administration actuelle de l'ONU, donnera des résultats immédiats et pourrait faire de Gaza un nouveau modèle des efforts entrepris par l'ONU.

Le monde laisse actuellement la puissance militaire pour adopter des priorités sociales. Le moment est venu de passer de l'affrontement politique à la coopération économique. Au Moyen-Orient, la croissance économique peut contrebalancer les compromis politiques.

Nous ne vivons plus dans un monde clos. Les flux intenses d'information ont ouvert les yeux de nombreuses personnes. La tyrannie n'est plus en mesure de fausser leurs perceptions. Les rideaux de fer ne peuvent plus empêcher la vérité de se répandre. La connaissance a enfin vaincu la propagande.

Cette tendance est profonde et durable. Les sources de vigueur et de richesse sont aujourd'hui universelles et non plus nationales, intellectuelles et non plus matérielles. Les dimensions de son territoire, le nombre de ses habitants, l'abondance de ses matières premières ne déterminent plus le sort d'une nation. Ce sont l'ampleur de l'éducation, le niveau de développement des sciences et des techniques appliquées et la précision de l'information qui font toute la différence.

Les sources intellectuelles ne sont plus divisées selon les clivages traditionnels. La science n'a pas de limite territoriale. La technologie n'a pas de drapeaux nationaux. L'information peut circuler sans visa. Les armées ne peuvent conquérir la sagesse. Les frontières ne peuvent protéger le savoir. Le talent créateur remplace les stratégies de destruction. Les ordinateurs, et non les fusils, font la différence. La saison de la chasse dans l'histoire est en voie de disparition.

*Mme Arystanbekova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Cela ne signifie pas la fin des souffrances. La faim, la maladie, le terrorisme, la désertification, les armes nucléaires, les dégâts écologiques et des drogues dangereuses débordent les frontières terrestres et les frontières de la raison.

La violence se manifeste par de nouvelles tactiques : elle n'a pas disparu. Les affrontements futurs ne seront pas nécessairement des guerres de conquête, mais des protestations générant des effusions de sang. Les puissants savent qu'ils ne seront pas renforcés par la domination sur les démunis ou par la possession de leurs déserts. Les démunis ne peuvent pas se contenter et ne se contenteront pas de leurs conditions de vie, que tolère l'indifférence des nantis.

Les institutions actuelles ont été établies à une époque différente. Elles se fondent aujourd'hui sur des souvenirs plutôt que sur des besoins. Les ministères des affaires étrangères et de la défense ont été structurés pour affronter des ennemis. Nous faisons maintenant face à des dangers plutôt qu'à des ennemis, sans être toutefois préparés à les affronter. Nous ne répondons pas au besoin ressenti. La diplomatie et la stratégie doivent être mobilisées pour faire face aux dangers non définis. La maladie ne sera pas vaincue par des démarches diplomatiques traditionnelles. La faim ne peut être supprimée par les armes. Les déserts ne verdissent pas sous des attaques aériennes. Les solutions ne

se présenteront pas d'elles-mêmes : elles devront être inventées et appliquées.

Israël est partisan de cette évolution. Nous sommes décidés à mettre fin aux conflits. Nous sommes décidés à éliminer leurs causes. Nous n'avons pas l'intention de briser cet élan ou de permettre son interruption.

Depuis les 50 dernières années l'existence même d'Israël a suscité une tentation de le détruire. Pendant un demi-siècle nous avons dû accorder la priorité absolue à la sécurité. Encore aujourd'hui, nous versons des larmes sur les tombes de nos enfants, qui ont fait le sacrifice de leurs jeunes vies pour contrer la menace. Lorsque les guerres se sont révélées futiles, la suspicion a remplacé les combats. Il a été dit qu'Israël visait une expansion territoriale et refusait des compromis géographiques. La réalité a également mis fin à cette allégation.

L'Égypte, première à négocier la paix, a trouvé un Israël désireux d'échanger la terre contre la paix. Les Palestiniens, qui sont venus ensuite, ont obtenu un pouvoir juridique sur des territoires qu'ils n'avaient jamais contrôlés auparavant. Avec la Jordanie, nous sommes convenus du tracé d'une frontière permanente de telle manière qu'une partie ne puisse empiéter sur le territoire de l'autre. Nous avons dit à la Syrie dès le début des négociations que le caractère de la paix affecterait l'ampleur du retrait. Nous avons dit au Liban qu'Israël n'avait aucune revendication territoriale et n'avait pas l'intention de compromettre son intégrité.

Les négociations n'ont pas été faciles. Avec les Palestiniens nous avons négocié sur un terrain inexploré. Le peuple palestinien n'avait jamais connu l'autonomie. Aujourd'hui, il a une adresse territoriale et une autorité administrative. Pour la première fois dans leur histoire, l'éducation de leurs enfants est uniquement entre des mains palestiniennes. Dans les jours à venir Israël confiera des responsabilités supplémentaires à l'Autorité palestinienne. La Déclaration de principes sera pleinement appliquée conformément à l'esprit et à la lettre. Nous appuierons la volonté des Palestiniens de tenir des élections démocratiques.

Israël, de même que les Palestiniens, pourraient découvrir que la démocratie palestinienne et la sécurité israélienne sont complémentaires. Nous avons montré que nous étions fidèles à notre choix moral qui est de ne pas régir la destinée d'un autre peuple.

Nous continuerons à négocier avec la Syrie. Nous négocions par conviction, et non pas par faiblesse, et nous espérons que les négociations s'achèveront par un règlement qui respectera les intérêts des deux parties, sans porter atteinte à la dignité syrienne ou compromettre la sécurité israélienne. La Syrie choisit une voie étroite de négociation, repoussant les réunions prévues entre les dirigeants et ralentissant ainsi l'allure des négociations. Israël est prêt pour des négociations accélérées. Nous en appelons aux Syriens en disant : «Parlons face à face. Négocions, comme on l'a dit à Damas, avec courage pour réaliser la paix dans l'honneur. En mettant fin à la suspicion, en faisant preuve de créativité et de souplesse, nous pouvons transformer un climat prometteur en un terrain solide.» La Syrie a fait connaître sa stratégie de paix. Nous l'apprécions.

Les menaces militaires et les positions territoriales devraient être remplacées par des arrangements de sécurité, des relations diplomatiques, une paix complète et des mesures économiques. Tout cela diminuera les motifs de conflit. Sans relations pacifiques, l'équilibre des pouvoirs est dénué de sens. La portée d'entente est la seule réponse à la portée des missiles ballistiques.

Le Président Clinton et le Secrétaire d'État Christopher oeuvent sans relâche pour la paix. Les dirigeants européens, russes et beaucoup d'autres nous appuient sincèrement. D'importants dirigeants du Moyen-Orient oeuvent activement en ce sens. Beaucoup dépend encore de négociations directes. Les ennemis d'hier, les partenaires de demain, doivent devenir les interlocuteurs d'aujourd'hui.

Un traité de paix entre Israël et la Syrie peut avoir une portée historique plus vaste qu'un simple accord entre deux pays. Il peut venir couronner une paix générale. Il peut devenir une occasion pour les dirigeants de la région — rois, présidents, premiers ministres — appuyés par les plus éminents leaders de notre temps, de se réunir et d'annoncer la fin du conflit et de proclamer une paix complète dans toute la région.

La paix ne peut guère naître de la convoitise. Par définition, elle fait appel à la générosité. La paix est bien plus qu'une simple cérémonie. Elle exige un entretien permanent; elle attend la culture passionnée de relations nouvelles. Nous espérons que nos voisins, de l'Arabie saoudite au Liban, de Djibouti à l'Algérie, en deviendront des partenaires constructifs. Des nuages sombres continuent

de menacer l'horizon — les ombres des occasions manquées.

Nous devons bâtir une coalition pour empêcher les turbulences subversives susceptibles de saper des gouvernements légitimes et de nuire à la stabilité nécessaire à l'afflux des investissements. Tous les pays du Moyen-Orient doivent faire un choix : ou ils demeurent politiquement divisés et économiquement stagnants ou ils progressent économiquement et deviennent politiquement viables.

Un niveau de vie élevé pour les peuples — tous les peuples — est la meilleure promesse de stabilité chez nous. Israël veut participer à sa réalisation. Il y a des sceptiques, nous le savons, qui ne croient pas que le Moyen-Orient soit mûr pour un marché commun semblable à celui de l'Europe. Ils oublient que l'Europe ne l'a pas réalisé d'un seul bond. Il a commencé avec une communauté du charbon et de l'acier. Nous pouvons commencer avec une communauté de l'eau et du tourisme.

Ils ne croient pas non plus que le Moyen-Orient soit prêt pour une zone de libre-échange comme celle de l'Amérique du Nord. Pourtant, l'Accord de libre-échange américain a rapidement été un succès parce qu'il a lié la proximité géographique à la croissance économique. Ces sceptiques prétendent qu'il faudra des générations pour consolider un nouveau marché au Moyen-Orient. Ils peuvent constater ce qui s'est passé en 10 petites années dans les pays d'Asie qui ont atteint une prospérité imprévue. Ils l'ont atteinte en adoptant une économie de marché.

Le profil d'une économie de marché est clair. Il est fait d'un haut niveau d'éducation, de frontières ouvertes, de liberté de mouvement, d'industries scientifiques et de commerce compétitif. Une économie de marché est un tissu fait de soie politique et de fils durables de bien-être. L'heure de son rendez-vous avec le Moyen-Orient est venue.

À la fin du mois d'octobre, sous la présidence du Roi Hassan II, nous allons faire le premier pas pour mettre en oeuvre un plan régional. Nous allons essayer d'établir des instruments de développement : une banque régionale, des canaux pour l'investissement privé et un cadre de planification régionale. La richesse du Moyen-Orient devrait rester sur place. Au cours des 10 dernières années, la plus grande partie de ses fortunes ont été investies à l'étranger. Une richesse locale attirera également des investissements étrangers.

Nous devons réduire les immenses dépenses — comme les 70 milliards de dollars que coûte annuellement la course

aux armements. De telles économies pourraient être allouées au développement. On ne peut réduire la course aux armements que par consentement régional. Aucun pays n'y parviendra seul.

Pour transformer la région et la rendre stable et attrayante, nous devons faire en sorte que l'ensemble de la région soit vouée à un avenir nouveau. La nature, et non seulement la politique, l'exige. Les eaux, les vents, l'environnement appellent une responsabilité et une coopération régionales, des usines de dessalement, des centrales électriques, des autoroutes, des chemins de fer, des pistes d'atterrissage, des appontements, des réseaux de télécommunications, des industries de pointe, une infrastructure touristique, des systèmes bancaires, des ordinateurs et des considérations écologiques — un paysage qui soit à la hauteur de l'avenir et suscite la prospérité. Voilà qui constitue un défi régional.

Le Moyen-Orient a été le berceau de la civilisation et a montré son aptitude à contribuer. Il a connu des âges d'or, économiquement et culturellement. Notre ambition collective devrait être de les faire renaître, et de les faire renaître rapidement. Les lacunes peuvent être rapidement comblées aujourd'hui. Des ordinateurs peuvent mener les enfants non seulement d'une classe à l'autre, mais d'un âge à l'autre. Le logiciel de la connaissance remplacera avantageusement l'industrie des armements.

Je sers mon pays depuis sa naissance. J'ai appris que des problèmes complexes appellent des solutions novatrices. Je crois que, au cours de l'année écoulée, nous avons démontré notre aptitude à construire un Moyen-Orient nouveau, à l'insérer dans le monde d'une ère nouvelle, à l'abri de la guerre, à l'abri de l'ennemi, à l'abri du terrorisme; un Moyen-Orient qui sera à l'abri des armes nucléaires, à l'abri des missiles, à l'abri de la famine, à l'abri de la discrimination, à l'abri de la tyrannie; un territoire de paix, un domaine de liberté, une terre de prospérité. Une nouvelle aube nous attend au bout d'une longue nuit, nous appelant à orienter nos énergies, nos objectifs et nos prières vers cette grande occasion.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

**Allocution de S. E. M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc**

**Le Président :** L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc.

*M. Abdellatif Filali, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, est escorté à la tribune.*

**Le Président :** Je souhaite la bienvenue au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Abdellatif Filali, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Filali (Maroc) (interprétation de l'arabe) :** Il m'est agréable de vous présenter mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième-session et de vous exprimer la joie que je ressens en voyant un ami distingué d'un pays frère diriger les travaux de la présente session.

Votre compétence et votre longue expérience diplomatique sont un gage de succès pour nos délibérations. Nous sommes convaincus que l'Afrique apportera à la présente session, à travers votre personne, ses capacités et ses talents reconnus pour assurer les meilleurs résultats à nos travaux. Soyez donc assuré de la pleine coopération de la délégation du Royaume du Maroc.

Je tiens également à rendre hommage à S. E. l'Ambassadeur Samuel Insanally, Représentant permanent de la République du Guyana et Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, pour le travail louable qu'il a accompli.

Je voudrais enfin exprimer au Secrétaire général de notre organisation, M. Boutros Boutros—Ghali, ma sincère considération et mon appréciation pour les grands efforts qu'il ne cesse de déployer pour faire triompher les principes de la Charte et pour la sagesse et la clairvoyance avec lesquelles il fait face aux responsabilités croissantes dévolues aux Nations Unies ces dernières années.

La fin de la guerre froide a fait naître, parmi les peuples du monde, l'espoir de l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations internationales, caractérisée par la démocratie, la justice et une solidarité internationale efficace qui tient compte des intérêts de tous.

Après plusieurs années, nous constatons que nos prévisions n'étaient pas justifiées, en l'absence d'un effort international véritable qui viserait la création d'un ordre nouveau et d'une concrétisation des dividendes escomptés de la paix. Au contraire, la situation internationale actuelle nous incite à penser que l'occasion offerte est sur le point de se dissiper dans un horizon politique international aux contours imprécis.

L'examen attentif des caractéristiques de l'ordre actuel permet de constater que celui—ci se limite à prôner une politique d'ouverture économique, une liberté du commerce international, la démocratie et les droits de l'homme.

Il n'y a aucun doute que ces deux dernières questions méritent notre attention, étant deux des piliers d'un gouvernement honnête et de la justice sociale, ainsi que des objectifs importants pour la majorité des civilisations en vue de créer une société juste où règne la paix sociale.

Il serait peut-être exagéré d'insister sur un seul modèle de démocratie parmi les autres, applicable à tous les pays et sociétés du monde, sans tenir compte de divers facteurs liés aux civilisations de ces peuples, à leurs coutumes et traditions, à leur culture, à leur degré de développement et à leur conception générale de l'univers, de la vie et de la société.

Au niveau de notre organisation, les principes de la démocratie nous obligent à revoir les règles de travail qui sont les siennes en vue de garantir une application uniforme de ses résolutions et assurer son efficacité dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

C'est pourquoi nous devons, devant le rôle grandissant du Conseil de sécurité, débattre de son degré d'adaptation aux grands changements du monde, aussi bien dans les rapports de force que dans les orientations politiques et économiques, afin de trouver des solutions consensuelles sur la révision de ses méthodes de travail et le renforcement de son efficacité.

Ces changements nous imposent aussi de revoir quelques dispositions de la Charte afin de permettre à notre organisation de faire face aux nouveaux défis internationaux avec la collaboration de tout le monde et dans l'intérêt de tous.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, le Royaume du Maroc accorde à ces droits une grande priorité et sa Constitution consacre l'obligation de les respecter. Néanmoins, je souhaiterais réaffirmer — à l'instar des années précédentes — que les droits de l'homme comportent des facettes variées qui méritent toutes notre intérêt, mais ne devraient pas se limiter aux seuls aspects politiques, dont l'importance demeure établie. Les droits de l'homme tendant à satisfaire les besoins essentiels tels que la nourriture, l'habillement, les médicaments et le logement, sont des droits fondamentaux inaliénables comme le droit à la vie. D'ailleurs, la Conférence mondiale des droits de l'homme, qui s'est tenue à Vienne en 1993, a décidé que le

développement économique permettant de satisfaire ces besoins constituait un des droits fondamentaux de l'homme.

De ce fait, les pays riches ont le devoir d'accorder une plus grande attention aux intérêts économiques du monde en développement pour l'aider à atteindre des degrés de développement qui lui permettent de donner à ces droits la priorité qu'ils méritent.

Dans ce contexte, nous nous attendons à ce que le Sommet mondial sur le développement social, qui se tiendra à Copenhague l'année prochaine, définisse les besoins essentiels de l'homme en vue d'une vie décente, et qu'il établisse un programme d'action à même de stimuler le développement social et le progrès économique des pays du tiers monde.

Le monde est entré dans une ère nouvelle marquée par le bouleversement des relations internationales traditionnelles fondées sur la primauté des croyances politiques. Aussi, les grands pays ont remplacé la course aux armements par une course aux intérêts économiques, caractérisée par l'approfondissement des rapports au sein de grands groupements économiques en vue de la création de blocs économiques nouveaux. Cette évolution ne manquera pas de transformer la carte économique et politique du monde, qui sera caractérisée par l'aggravation du fossé séparant les pays développés de ceux en développement.

Dans un monde de plus en plus interdépendant grâce aux nouveaux moyens de communication et aux nouvelles technologies, tels que la retransmission télévisuelle directe, il est devenu difficile de convaincre les peuples des pays en développement de se contenter d'une vie où les disparités entre la richesse des pays développés et la misère des pays en développement ne cessent de s'aggraver. Il est également impensable de s'attendre à ce que la paix et la sécurité règnent durablement dans un monde où l'écrasante majorité de la population vit dans un état de désespoir, de privation et de misère sociale.

Les pays riches se doivent de trouver des solutions satisfaisantes aux problèmes économiques des pays en développement, notamment ceux liés à la détérioration des termes de l'échange, la baisse des cours des matières premières, l'endettement extérieur et les faiblesses technologiques.

Au mois d'avril de cette année, la ville de Marrakech a abrité la signature de plusieurs accords dans le cadre du GATT. Par ces accords, la communauté internationale a consacré la primauté du droit dans les relations économi-

ques et commerciales internationales afin de mettre fin à la loi du plus fort qui les régissait auparavant. Ces accords, qui ont été signés par 109 États, contenaient des éléments très positifs.

Ces accords de Marrakech ont abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce, qui verra le jour au début de l'année prochaine et qui aura des compétences dans le domaine du contrôle et de l'exécution. Nous espérons que cette nouvelle organisation, grâce à ses compétences, à sa politique et à ses méthodes de travail, pourra établir des principes de commerce international qui s'affranchissent du protectionnisme et de ses principes, en tenant compte des considérations sociales, telles que le droit des travailleurs et des considérations écologiques.

Il est indéniable que les relations internationales ont essentiellement été marquées, après la deuxième guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies, par le mouvement de libération des peuples du joug colonial, en particulier en Afrique et en Asie. De nos jours, il ne reste plus de cette période révolue que quelques enclaves qui avaient tardé à se libérer pour des raisons particulières et qui sont maintenant engagées dans des processus de règlement, avec l'accord des parties concernées.

C'est ainsi que la colonie britannique de Hong-kong retournera à la souveraineté chinoise en 1997 et que la colonie portugaise de Macao retrouvera également la souveraineté chinoise dans les prochaines années. De même, le statut de Gibraltar fait l'objet de pourparlers suivis entre l'Espagne et le Royaume-Uni dans le but de rendre ce territoire à la souveraineté espagnole. C'est là des processus que nous appuyons au Maroc.

Comme on le sait, des enclaves au nord du Royaume du Maroc sont encore sous autorité espagnole. Ce sont les villes de Sebta, de Melilia et les îles avoisinantes. Mon pays n'a pas cessé, depuis son accession à l'indépendance, de demander à l'Espagne le retour de ces territoires afin de parachever son intégrité territoriale et de mettre fin à ce différend.

Il est indéniable que la solution idéale à ce différend serait de suivre la même voie que celle choisie pour le règlement des territoires précités, voie qui est fondée sur le dialogue et l'entente, qui s'inspire de la logique de notre époque et qui fait prévaloir la sagesse et la prise en compte des intérêts des deux parties.

Nous pensons que la proposition présentée par S. M. le Roi Hassan II tendant à créer une cellule maroco-esp-

gnole pour réfléchir et se consulter sur cette question constitue le meilleur cadre en vue d'aboutir à un règlement qui sauvegarde les droits souverains du Maroc et protège les intérêts économiques de l'Espagne.

Nous sommes convaincus que les relations historiques et civilisationnelles qui lient le Maroc et l'Espagne, ainsi que nos relations de bon voisinage et de coopération fructueuse dans plusieurs domaines, sont de nature à nous inciter à surmonter les difficultés qui entravent la voie menant au règlement de ce différend.

L'établissement de relations libérées des vestiges du passé entre le Maroc et l'Espagne revêt une grande importance du fait de leur appartenance à la Méditerranée, région névralgique du monde que nous voulons pleine de coopération, de stabilité et de solidarité.

Dans ce contexte, nous sommes persuadés que la prospérité et la sécurité de l'Europe, et particulièrement de ses pays méditerranéens, ne pourront être pleinement assurées sans de véritables efforts en vue de contribuer à la sécurité et à la prospérité des pays de la rive sud de la Méditerranée. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre fin aux inégalités qui existent dans tous les domaines entre les pays des deux rives de la Méditerranée et instaurer une coopération dans des domaines variés fondée sur une vue d'ensemble du concept de la coopération. Les deux parties doivent également créer un partenariat qui constitue une base solide pour la prospérité et le progrès de la région.

Partant de cette conviction, le Royaume du Maroc avait proposé, aux ministres des affaires étrangères présents lors de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en décembre dernier à Rome, la tenue d'une réunion interministérielle sur la sécurité et la coopération en Méditerranée à laquelle participeraient les pays méditerranéens ainsi que tous les pays qui s'intéressent à l'avenir de cette région névralgique, afin d'examiner de concert toutes les questions et tous les problèmes liés à notre région. Nous avons l'espoir que cette proposition bénéficiera de l'appui de ces pays.

Le Maroc a toujours consenti avec ses frères des pays du Maghreb arabe des efforts soutenus en vue d'assurer l'unité de la région et une existence institutionnelle.

Cependant, il n'échappe à personne que la réalisation de cette unité, malgré ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant sur les plans institutionnel, structurel et réglementaire, connaît des difficultés certaines. Néanmoins, nous sommes tous convaincus que la construction de cet édifice entraînera

des bienfaits pour tous les fils de la région et créera de grandes opportunités de développement et de progrès.

Il devient clair que la réalisation de l'objectif escompté suit nécessairement un rythme ralenti dans les circonstances actuelles. Mais mon pays demeure animé d'une détermination sincère et d'une volonté ferme de surmonter ces difficultés, étant convaincu que son avenir et celui des pays de la région dépendent de la réalisation de cette unité et de la solidarité entre eux et conscient de l'unité du patrimoine, de l'histoire commune, de la culture, des langues et de la religion qui lient nos peuples.

En ce qui concerne ce qu'on appelle la question du Sahara occidental, le plan de règlement des Nations Unies est entré dans sa phase d'application finale. Le Royaume du Maroc fait preuve d'une coopération sincère avec le Secrétaire général, comme en témoignent ses rapports, afin de faciliter sa mission et accélérer le processus en cours. Nous entrevoyons donc avec optimisme l'organisation de l'opération référendaire dans les tout prochains mois.

La dernière décennie a été des plus désastreuses pour le continent africain aussi bien sur les plans économique que social. Les efforts internationaux limités déployés pour l'assister n'ont apporté aucune amélioration jusqu'à présent. Bien plus, le niveau de vie dans plusieurs des pays subsahariens s'est davantage dégradé puisque le revenu moyen par habitant continue à baisser et que la croissance du produit national brut a atteint moins de 1,5 % alors que la croissance démographique connaît des taux élevés.

De ce fait, la situation économique générale en Afrique est tombée à un niveau plus bas que celui des années 70. Face à cette dégradation constante et à la marginalisation dont souffre l'Afrique, les solutions partielles et provisoires ne peuvent nous satisfaire. Des efforts internationaux exceptionnels devront être déployés et des solutions radicales imaginées afin de remédier à cette situation.

À l'occasion de la tenue de la rencontre historique de Marrakech dans le cadre des Accords du GATT, S. M. le Roi a lancé un appel aux dirigeants présents afin d'intégrer l'économie du continent africain à l'économie mondiale et demandé l'élaboration d'un Plan Marshall visant à diminuer la pauvreté et à alléger les souffrances de millions d'êtres humains sur notre continent.

En tant que pays africain, le Royaume du Maroc continue à faire son possible pour venir en aide par tous les moyens à sa disposition aux pays frères de la région subsaharienne. D'ailleurs, mon pays leur consacre 90 % de ses

ressources destinées à la coopération internationale pour témoigner de sa solidarité effective avec eux.

La scène africaine a été marquée, le mois d'avril de cette année, par un événement important, à savoir la victoire des forces démocratiques, éprises de liberté et d'égalité, sur les forces de la discrimination raciale. Ainsi l'Afrique du Sud a organisé des élections libres auxquelles ont participé toutes les composantes de son peuple et qui ont été couronnées par l'élection de M. Nelson Mandela à la présidence de la République.

Le Royaume du Maroc a exprimé en son temps sa satisfaction devant ces développements décisifs, qui mettent fin à un conflit qui dure depuis un demi-siècle et qui permettent à l'Afrique du Sud soeur d'entrer dans une ère d'harmonie nationale et de démocratie, et d'entrevoir un avenir prospère pour l'ensemble de son peuple. Mon pays y avait apporté sa contribution en donnant une impulsion au processus de réconciliation par ses nombreux contacts et encouragements aux Présidents Nelson Mandela et De Klerk, connus pour leur sagesse et leur clairvoyance. Nous avons d'ailleurs été un des premiers à établir des relations diplomatiques avec le nouveau gouvernement — depuis plus de deux ans — et nous ne ménagerons aucun effort pour raffermir les bases de notre coopération avec ce pays qui a repris, à notre grande satisfaction, sa place naturelle au sein de l'Organisation des Nations Unies. Nous n'avons aucun doute qu'il contribuera grandement et positivement à l'enrichissement et à l'efficacité des travaux de notre organisation pour le bien de tout le continent africain.

Une année après la signature à Washington de la Déclaration de principes sur l'autonomie limitée à Gaza et Jéricho entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël, nous constatons que le processus de paix au Moyen-Orient suit son cours à un rythme sûr qui inspire l'optimisme pour la première fois depuis près d'un demi-siècle.

Malgré les entraves et les obstacles qu'il rencontre de temps à autre, cet accord a commencé à être effectivement et pratiquement mis en oeuvre. Nous espérons que ce début encourageant se poursuivra et permettra de toucher tout le territoire palestinien occupé et de transférer tous les pouvoirs à l'Autorité nationale palestinienne afin de préparer à une solution globale qui accordera au peuple palestinien la totalité de ses droits légitimes, y compris la création de son État indépendant, avec sa capitale Al-Qods, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Il est tout à fait normal que l'expérience de l'autonomie palestinienne connaisse des débuts difficiles et délicats. Nous espérons que les pays de la communauté internationale, qui suivent ce problème depuis des décennies et qui ont soutenu la lutte du peuple palestinien tout au long des différentes phases, ne manqueront pas d'accorder l'aide et l'assistance matérielles nécessaires à l'Autorité nationale palestinienne au cours de cette période délicate, afin de l'aider à édifier ses institutions nationales et les structures de son économie et de garantir le succès de cette expérience.

De même, un accord entre la Jordanie et Israël a été signé à Washington. Néanmoins, l'avènement de la paix et de la sécurité dans cette région restera toujours basé sur une solution globale, garantissant la récupération des territoires syrien et libanais conformément à la légalité internationale et en particulier aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Maroc, convaincu des vertus de la concertation, a été l'un des premiers à recommander le dialogue aux parties au conflit arabo-israélien et à le promouvoir comme moyen idéal pour le règlement des différends. Mon pays croit fermement que la logique de la violence et la guerre ne peuvent aboutir à des solutions satisfaisantes et permanentes. C'est pourquoi il éprouve aujourd'hui un sentiment de satisfaction, sachant que les parties au Moyen-Orient ont engagé le dialogue en vue d'un accord de nature à tourner la page des conflits et des tragédies et inaugurer une étape nouvelle dans l'histoire de la région marquée par la paix, la coopération et le bien-être.

En vue d'encourager les efforts de paix et de faire bénéficier le monde arabe de ses dividendes, le Maroc abritera le mois prochain à Casablanca une conférence économique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, à laquelle participeront les grands responsables politiques de nombreux pays ainsi que des hommes d'affaires et des experts économiques et financiers. Cette rencontre aura pour objectif d'arrêter les règles d'une relance de l'économie et du développement dans ces deux régions et de mettre sur pied des programmes économiques fondés sur le partenariat pour le bienfait de ces pays et de leurs peuples.

En ce qui concerne le différend entre l'Iran et les Émirats arabes unis, nous espérons que ces deux pays, membres de l'Organisation de la Conférence islamique, auront recours au dialogue pour résoudre leur conflit au sujet de l'avenir des îles Abou Moussa, la Petite et la Grande Tomb. En raison des relations historiques et de l'amitié qui lie ces deux peuples et qui leur a permis de

coexister dans le cadre de la souveraineté des Émirats sur l'île d'Abou Moussa, nous avons le ferme espoir que les deux parties pourront retrouver leurs relations de confiance d'antan.

L'histoire contemporaine connaît très peu de drames comparables à celui du peuple de la République de Bosnie-Herzégovine, qui a subi et continue de subir toutes sortes de châtiments et un massacre collectif, le nettoyage ethnique, le déplacement des populations, la confiscation de ses biens, la destruction des lieux de culte et des monuments culturels.

L'incapacité de la communauté internationale, et en particulier de notre organisation, à mettre fin à ces actes scandaleux et à imposer le respect des principes du droit international, violés chaque jour par les pratiques serbes, est intolérable et inacceptable.

Notre organisation fêtera l'année prochaine son cinquantième anniversaire. Il n'y a pas de doute que la période qui s'est écoulée depuis sa création a été riche en activités et réalisations mais qu'elle a connu également quelques échecs et revers.

Parmi les réalisations de l'ONU, il y a lieu de souligner l'action soutenue pour libérer les peuples du joug colonial et les aider à obtenir leur indépendance politique ainsi que les activités visant à régler les nombreux conflits par des moyens pacifiques, et le maintien de la paix et la sécurité internationales, notamment par les opérations de maintien de la paix. On citera également ses institutions et agences spécialisées qui ont apporté leur contribution dans les domaines social, sanitaire et culturel.

Toutefois, notre organisation n'a pas réussi à s'acquitter d'une partie des tâches qui lui ont été confiées par la Charte et je me réfère en particulier au domaine économique et du développement. Aucune action d'envergure n'a été entreprise pour aider les pays en développement en particulier à accéder au développement économique, malgré les efforts et les nombreuses rencontres consacrées à cette question.

Ce cinquantenaire aura lieu dans une situation internationale totalement différente par rapport à celle issue de la seconde guerre mondiale et notre organisation devra donc s'adapter à cette évolution en explorant les perspectives du XXIe siècle que nous nous apprêtons à entamer.

Dans ce but, un certain nombre d'idées ont été avancées en vue de raffermir notre organisation, réformer ses structures, l'équiper adéquatement pour répondre aux

demandes nouvelles et croissantes dans des domaines de plus en plus variés et satisfaire les besoins actuels de la communauté internationale. Le rapport du Secrétaire général «Agenda pour la paix» est venu à un moment approprié pour nous indiquer les moyens adéquats susceptibles de mettre les organes des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité internationales. Il a également apporté des idées nouvelles au sujet de la diplomatie préventive afin d'empêcher l'émergence de nouveaux conflits et permettre le rétablissement de la paix, son édification et son maintien, ainsi que de nombreuses propositions permettant d'améliorer l'action de notre organisation.

Il ne fait aucun doute que cet anniversaire sera une occasion indiquée pour de nombreux dirigeants du monde et d'autres personnalités de repenser l'avenir de notre organisation, munis qu'ils sont de l'expérience d'un passé riche en événements et enseignements, en vue d'un avenir prometteur et radieux qui permettra à l'ONU d'être à la hauteur des aspirations de l'homme du XXIe siècle à vivre en paix et en sécurité, dans la justice sociale et la dignité humaine.

**Le Président** : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Panama, S. E. M. Gabriel Lewis Galindo.

**M. Lewis Galindo** (Panama) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer notre satisfaction à l'occasion de votre élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Étant donné vos qualités d'éminent homme d'État du continent africain, il ne fait aucun doute que cette session sera couronnée de succès. Nous saluons le travail accompli par l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, qui a présidé la session précédente de l'Assemblée générale. Nous sommes reconnaissants à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation, de l'excellent travail qu'il accomplit, démontrant son souci constant d'aider à l'édification d'une société mondiale plus juste et progressiste, sur la base des buts et principes de la Charte de San Francisco.

En mai dernier, le peuple panaméen a achevé la mise en oeuvre d'un processus électoral exemplaire. L'issue de cette élection nous permet aujourd'hui de procéder à la reconstruction démocratique de l'État, avec la participation pluraliste et solidaire des divers groupes sociaux panaméens.

Cela nous permet de renouer de nouvelles et prometteuses relations d'entente et de coopération avec l'actuel Gouvernement des États-Unis, fondées sur la volonté

commune d'exécuter dans les délais prévus le calendrier fixé par les Traités Torrijos-Carter relatifs au canal de Panama et aux territoires adjacents. En outre, nous envisageons d'étendre nos relations de partenaires et d'amis des États-Unis à des domaines qui faciliteront la solution de problèmes régionaux et mondiaux touchant la stabilité de régions qui sont d'un intérêt commun pour nos deux nations. C'est avec une grande maturité et un sens aigu de la dignité et du patriotisme que le Gouvernement panaméen inaugure une ère nouvelle dans ses relations avec les États-Unis.

Ainsi, ces traités sont de nouveau aujourd'hui pour nos nations le reflet des aspirations qui étaient les nôtres lors de leur signature, il y a 17 ans : la possibilité de forger en paix des accords mutuellement bénéfiques entre une grande puissance et un petit pays sur des questions qui ont jadis donné lieu à des affrontements. En outre, cette démarche est pleinement conforme aux principes du droit international et nous donne à tous une raison de fonder des espoirs dans l'ère nouvelle à laquelle aspire aujourd'hui le monde.

*Mme Arystanbekova (Kazakhstan), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Conformément à ces traités, le Gouvernement que dirige M. Ernesto Pérez Balladares entend mettre en oeuvre de manière responsable le calendrier de restitution à Panama de toutes les terres, eaux et installations qui constituent le Canal et sa zone adjacente. Il envisage également de procéder à une totale démilitarisation des voies navigables et prévoit, dès maintenant, la transformation rapide des bases militaires étrangères qui s'y trouvent en bases industrielles et commerciales d'intérêt international, dont les centres productifs se trouveront à quelques mètres seulement des navires qui transitent quotidiennement par le Canal pour se rendre en divers points du globe.

Conformément aux décisions que nous avons prises, nous veillerons à ce que cette bande de territoire devienne l'une des zones industrielles les plus attrayantes entre l'Atlantique, les Amériques et le bassin du Pacifique.

Le Panama est certes un petit pays, mais il est très dynamique sur les plans économique et culturel. C'est pourquoi ce projet exigera la mise en oeuvre d'une coopération internationale. À court terme, le nouveau Gouvernement panaméen devra harmoniser cette coopération afin d'exploiter au mieux cet énorme potentiel.

Dans ce contexte, nous convoquerons en 1997 le Congrès mondial du canal de Panama en commémoration

du vingtième anniversaire des Traités Torrijos-Carter. L'événement réunira les usagers du Canal et les usagers potentiels des installations connexes, à savoir : des armateurs, des industriels, des financiers, des experts techniques, des planificateurs et des responsables de l'enseignement supérieur, en vue d'étudier la portée et la mise en oeuvre du projet de développement d'ensemble du canal de Panama et de la nation panaméenne.

Ce congrès permettra également la présentation de technologies, de moyens et de produits relevant des communications et des échanges interocéaniques et intercontinentaux. Il aura donc une importance toute particulière et permettra d'évaluer l'avenir des nouvelles tendances mondiales que nous appelons aujourd'hui la «mondialisation». C'est pourquoi nous espérons organiser ce congrès avec la coopération des Nations Unies, ainsi que celle des pays qui, en leur temps, ont participé à la construction du Canal : la France et les États-Unis.

Cette question revêt également un autre aspect. Au Panama, nous avons démontré de façon convaincante que nous étions capables de faire fonctionner et de gérer efficacement le Canal actuel, et c'est ce que nous démontrerons de nouveau lors du Congrès universel. Mais nous souhaitons porter cette capacité bien au-delà, ce qui explique l'un de nos projets lié à l'étape finale actuelle de l'application des Traités Torrijos-Carter. Il s'agit d'un ensemble international de centres universitaires que nous appellerons la «Cité du savoir».

Dans ces domaines, et grâce à l'excellente infrastructure qui reviendra bientôt au Panama, il sera possible de réunir dans les meilleures conditions physiques possibles les facultés et les services des meilleures universités intéressées par les études relatives aux promesses du siècle prochain, dans les domaines des communications et des télécommunications, les transports maritimes et aériens, l'informatique, le commerce international, les problèmes de l'environnement et du développement durable, ainsi que les relations économiques et commerciales de l'Amérique avec le bassin du Pacifique, entre autres questions prévisibles.

Ainsi conçue, la «Cité du savoir» remplacera les bases militaires et les soldats étrangers par un ensemble international d'universités et une grande armée d'étudiants et de professeurs venus de tous les horizons. Cette cité sera la plus belle consécration de la fin de la guerre froide et de la mise en place de nouvelles conditions mondiales et permettra d'ouvrir l'accès à l'ère nouvelle à des milliers de jeunes de nos sociétés. Nous sommes certains que ce projet bénéfici-

ciera de la coopération internationale nécessaire et de l'appui du système des Nations Unies.

Dans ce même contexte d'intérêt mondial, il est une autre question qui mérite l'attention de cette assemblée. Le canal de Panama bien qu'il soit une voie de communication interocéanique est exclusivement alimenté par de l'eau douce. C'est pourquoi son existence, la qualité de ses services et les possibilités de les élargir dépendent du renouvellement de ses forêts et de l'attention indispensable à accorder à l'environnement pour alimenter son bassin hydrographique qui garantit l'approvisionnement en eau et rend possible son fonctionnement.

Ce bassin a subi une dégradation préoccupante qui, si elle se poursuivait, pourrait compromettre les services de portée mondiale que fournit le Canal. Notre pays, conscient de ses responsabilités, a entamé une série de consultations, sur les plans national et international, dans le but de lancer une campagne pour mobiliser les ressources techniques et financières qui sont indispensables pour assurer les conditions environnementales qu'exigent son amélioration et l'optimisation de son utilisation. Cette campagne pourrait servir à symboliser la coopération internationale pour assurer l'exploitation la plus appropriée des ressources qui revêtent un intérêt majeur pour l'ensemble de l'humanité.

Notre pays vient d'être récemment réintégré au Groupe de Rio — dont nous avons été l'un des fondateurs — en tant que membre de plein droit. Sur le plan de la politique extérieure, nous partageons totalement les objectifs, les déclarations et les accords adoptés par le groupe.

Au Panama, nous avons la ferme intention d'élargir le débat politique et la coopération économique avec les pays voisins. À cette fin, nous poursuivrons la voie de l'intégration avec les pays d'Amérique centrale dans tous les domaines qui peuvent être mutuellement profitables.

En raison de ses origines, de sa vocation, de sa proximité géographique et d'impératifs économiques, le Panama favorisera le lien et l'intégration avec ses voisins d'Amérique du Sud qui partagent les mêmes idéaux bolivariens.

Par ailleurs, les grandes dynamiques commerciales qui résulteront de la restitution du canal de Panama et de ses régions adjacentes nous obligent à consolider nos liens avec les pays du bassin du Pacifique dans les projets et activités présentant un avantage mutuel.

Pour les mêmes raisons, le Panama — qui bénéficie en soi déjà de relations spéciales avec les États-Unis, qui

prennent aujourd'hui une importance particulière — se propose de négocier son accès à l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA), dont les membres actuels, le Canada, les États-Unis et le Mexique, sont appelés à jouer un rôle important pour assurer l'utilisation optimale des zones du Canal qui seront restituées au Panama.

Ces derniers temps, la communauté internationale a constaté à plusieurs reprises des symptômes de crise dans certains points de la région des Caraïbes. En particulier, le Panama a proposé, dans le cadre de conditions déterminées, de mettre à disposition certaines régions de son territoire national pour aider à trouver une solution temporaire au problème des «réfugiés de la mer» haïtiens et cubains. Cette offre a été motivée par des considérations exclusivement humanitaires, sans aucune connotation politique ou diplomatique. Nous continuerons à oeuvrer dans cet esprit, surtout lorsque cela permet de gagner du temps pour résoudre de façon pacifique et concertée les causes des problèmes en question.

Mon gouvernement est particulièrement satisfait de voir que, dans le cas d'Haïti, il a été possible de parvenir à un accord sur le débarquement des forces multinationales conformément à la résolution pertinente du Conseil de sécurité et d'éviter ainsi les traumatismes d'une invasion violente. Cependant, nous croyons que le problème d'Haïti ne pourra être résolu que dans la mesure où tous les aspects prévus dans la résolution du Conseil de sécurité seront effectivement mis en oeuvre et dans la mesure où sur le plan socio-économique la communauté internationale se montrera prête à contribuer à éradiquer, une fois pour toutes, les causes de la pauvreté et du retard qui y prévalent encore.

En ce qui concerne la situation de la République soeur de Cuba, nous pensons qu'il faut agir sur les causes qui sont à l'origine du conflit. C'est pourquoi mon gouvernement encourage les réformes qui garantissent, par l'exercice de la libre détermination, l'établissement d'une démocratie pluripartite au sein de la société cubaine. En outre, mon gouvernement est favorable à la levée de l'embargo économique qui frappe ce pays. Ce n'est qu'en agissant simultanément sur les deux fronts que nous pourrions surmonter la crise. Nous sommes prêts à aider ce peuple frère des Caraïbes.

La guerre froide étant terminée, le monde focalise l'essentiel de son attention sur d'autres problèmes, anciens et nouveaux, qui sont aujourd'hui à l'ordre du jour international, tels que les processus actuels de restructuration du

système des relations économiques et des politiques internationales.

Il est impératif d'insister sur le fait que, dans le cadre de la gestion de l'ensemble des phénomènes qui font partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la «mondialisation», il est indispensable de mettre sur pied un ordre nouveau qui tienne compte des réalités, des intérêts, des souverainetés et des justes aspirations des petits pays et, en général, des pays en développement. Toute mesure qui, par égoïsme, négligence, ou autres causes, ne tient pas compte de ces exigences, nous conduira fatalement à un monde truffé de nouveaux déséquilibres et où persisteront la marginalisation et l'instabilité.

Les espoirs de l'humanité pour le XXI<sup>e</sup> siècle ne se réaliseront que si nous sommes en mesure d'organiser un avenir plus juste, plus équitable et plus équilibré. Cela est valable pour tous les pays, qu'ils soient riches ou pauvres, faibles ou forts.

Un tel avenir exige en particulier que nous nous lancions immédiatement dans un programme vigoureux d'actions communes et coordonnées en vue d'en finir avec le plus grand problème qui se pose à l'humanité : la pauvreté. Le Panama déclare une nouvelle fois aujourd'hui, devant cette assemblée, qu'il souhaite s'associer aux programmes internationaux destinés à combattre la pauvreté et encourager la solidarité et l'égalité sociale et ceux visant à promouvoir une meilleure qualité de la vie dans les domaines les plus touchés et les moins équitablement traités. Le Panama s'engagera en particulier dans les efforts pour l'amélioration de la situation sociale de la famille, des femmes et des enfants.

Dans le cadre de cette aspiration universelle, les femmes au Panama occupent déjà de hautes fonctions dans les domaines politique et professionnel. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de notre République, c'est une dirigeante populaire éminente qui préside avec mérite notre organe législatif; et lors des dernières élections, c'est une autre femme politique éminente qui a été candidate à la Présidence de la République du Panama, et qui à présent, dirige le principal parti d'opposition. Nous sommes également fiers de voir de distinguées Panaméennes travailler dans le gouvernement de M. Ernesto Pérez Balladares, et d'autres siéger comme juges à la Cour suprême de justice du Panama. Au Panama, les femmes jouent donc un rôle dirigeant et puissant dans tous les aspects de la vie politique et privée et elles sont souvent à l'avant-garde de notre développement technique, scientifique et professionnel. C'est pour cette raison que nous continuerons de soutenir

les actions qui permettent aux femmes de réaliser l'égalité pleine et effective des droits et chances dans un monde toujours plus compétitif.

Par ailleurs, mon pays a décidé de s'occuper fermement et sans équivoque des problèmes du trafic des drogues, du blanchiment de l'argent et du terrorisme. Nous élaborons actuellement une stratégie pour combattre ces terribles maux qui mettent en péril l'existence même de nos nations. Nous sommes favorables au développement d'une action commune et coordonnée sur le plan international. Ces graves problèmes sont un défi considérable pour la communauté des nations, et nous appelons ardemment les gouvernements et les peuples latino-américains à mettre en place une organisation puissante pour les combattre.

Dans un autre domaine, le Panama suit avec attention les débats destinés à définir un nouveau rôle pour les Nations Unies et les réformes structurelles correspondantes que nécessite cette organisation mondiale. S'agissant de la structure de l'ONU en particulier, le Panama pense qu'il est nécessaire d'accroître la représentativité de ses organes de prise de décisions les plus importants. À cet égard, mon pays estime que le Conseil de sécurité doit être élargi. Le Panama souhaite redire que quelle que soit l'approche envisagée, l'Amérique latine devrait voir accrue sa présence au sein de cet organe, et qu'elle devrait figurer parmi ses membres permanents.

Je suis heureux d'affirmer que le nouveau Gouvernement démocratique du Panama accepte pleinement l'engagement de soutenir et accroître sa présence dans les institutions internationales en tant que voix de l'Amérique latine et des Caraïbes exprimant fidèlement les aspirations légitimes des pays en développement. Cette décision apparaît dans le discours prononcé par Ernesto Pérez Balladares lors de sa prestation de serment en tant que Président du Panama. Il a dit :

«C'est le nouveau visage que le Panama montre à ses amis à l'étranger. Nous ne sommes plus en train de rechercher la solidarité sur le Traité relatif au Canal afin de récupérer une position géographique. À présent, nous voulons commencer à participer au nouveau monde qui représente un défi pour nous tous et faire connaître les potentialités de notre situation

géographique, notre désir d'exploiter toutes les possibilités de manière correcte, loyale et respectueuse, dans la poursuite d'une politique extérieure dynamique, sans complexe et capable de nous aider à relever les défis du prochain siècle. Nous sommes les amis de tous. Nous n'avons aucun ennemi.»

Nous envisageons avec optimisme le développement de l'humanité, et en particulier de notre pays. Nous transmettrons le flambeau à notre jeunesse sur la voie du progrès, de la paix et de la justice dans notre pays.

En terminant, je suis heureux d'adresser à M. Essy tous mes vœux de succès dans sa tâche de Président de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 13 h 30.*